



CONSEIL D'AGGLOMERATION

du 4 avril 2013 – 20:45

Ordre du jour

Approbation de la séance précédente

Compte rendu des délibérations du Bureau et décisions du Président

Ordre du Jour (*rapports joints*)

FINANCES

01 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

02 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DE MONSIEUR LE RECEVEUR

03 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET PRINCIPAL

04 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET AÉRODROME

05 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET AMÉNAGEMENT

06 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

07 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET DÉCHETS

08 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET TRANSPORT

09 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET VENTE D'EAU

10 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET GENS DU VOYAGE

11 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET SPANC

12 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET HÔTEL DE PROJETS

13 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET RÉSIDENCE POUR PERSONNES AGÉES

14 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET TOURISME

15 - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES BUDGETS ANNEXES : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

16 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2013 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET AMÉNAGEMENT ET TRANSPORT

17 - FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX 2013

18 - APPROBATION DES SUBVENTIONS ET COTISATIONS 2013

19 - APPROBATION DES FONDS DE CONCOURS 2013

20 - INFORMATION SUR LES MARCHÉS PASSÉS EN 2012

21 - PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET AMÉNAGEMENT

TRANSPORT ET MOBILITÉ

22 - APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF A L'EXPLOITATION DES SERVICES DE MOBILITÉ DE L'ARC

23 - ACQUISITION DE VÉHICULES POUR L'EXPLOITATION DES TRANSPORTS URBAINS

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

24 - PLAN PLURIANNUEL DE REDYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (FISAC) – CONVENTION AVEC LES CHAMBRES CONSULAIRES

25 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION – ASSOCIATION FESTIVAL DES FORETS

26 - VENETTE – PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE – IMPLANTATION DE LA HALLE TECHNOLOGIQUE DE PIVERT

FONCIER – AMÉNAGEMENT

27 - VENETTE – CESSION D'UN BIEN SIS 11 RUE DU GÉNÉRAL KOENIG

28 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2012

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

29 - CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES VOIES, RESEAUX ET ESPACES COMMUNS DU PROJET « DOMAINE DE SAINTE-CROIX » A LA CROIX SAINT OUEN

30 - COMMUNES DE L'ARC : MISE EN PLACE DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ADDUCTION EN EAU POTABLE – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES MAÎTRISE D'ŒUVRE

31 - POLE DE DÉVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY : AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

32 - POLE DE DÉVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – PÔLE ÉVÈNEMENTIEL « LE TIGRE » - AMÉNAGEMENT DES ABORDS : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

33 - LA CROIX SAINT OUEN : ZAC DES JARDINS : AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

34 - VIEUX MOULIN – REFECTION DU PRIEURÉ DE SAINT PIERRE EN CHASTRES : LANCEMENT DE L'OPÉRATION ET PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « UN CHATEAU POUR L'EMPLOI » ET SIGNATURE D'UNE CONCESSION AVEC L'ONF

HABITAT

35 - POURSUITE DE L'OPAH SUR DEUX ANNÉES COMPLÉMENTAIRES (de mi 2013 à mi 2015)

36 - CONVENTION DE DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE – AVENANT 2013

37 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MANDAT AVEC L'ANAH POUR LA GESTION DES AIDES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITAT PRIVÉ OCTROYÉES PAR L'ARC

38 – DISPOSITIF DUFLOT – POSITIONNEMENT DES COMMUNES DE L'ARC

39 - LA CROIX SAINT OUEN – CESSION A MADAME SOIRON

ADMINISTRATION

40 - APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS À L'EMPLOI TITULAIRE

41 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

QUESTIONS DIVERSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

FINANCES

01 -VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

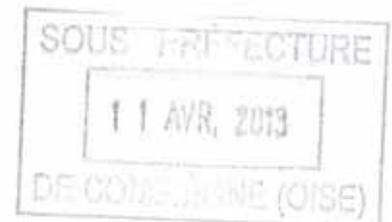
Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49



FINANCES

01 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Bernard HELLAL est désigné pour remplir les fonctions de Président.

Lors de l'année 2012, l'ARC a mandaté 103 382 335,85 € de dépenses et a enregistré 123 517 624,93 € de recettes dans le cadre de l'ensemble de ces budgets (principal et annexes).

- Investissement	Dépenses	31 732 630,33 €
	Recettes	31 034 383,93 €
	SOLDE	- 698 246,40 €
- Fonctionnement	Dépenses	71 649 705,52 €
	Recettes	92 483 241,00 €
	SOLDE	20 833 535,48 €
- Total	Dépenses	103 382 335,85 €
	Recettes	123 517 624,93 €
	SOLDE	20 135 289,08 €

Cet excédent global de clôture de **20 135 289,08 €** peut être ventilé par budget à savoir :

- Budget Principal	9 926 252,29 €
- Budget Hôtel de projets	191 633,03 €
- Budget Aéroport	751 931,50 €
- Budget Aire gens du voyage	1 166 627,10 €
- Budget Aménagement	- 4 597 978,36 €
- Budget Assainissement	2 050 185,85 €
- Budget SPANC	269 294,91 €
- Budget Service des eaux	5 041 814,81 €
- Budget RPA	75 264,72 €
- Budget Déchets Ménagers	4 199 884,40 €
- Budget Transport	1 060 378,83 €
- Budget Tourisme	0 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu, le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013.

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2012 de l'ARC.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

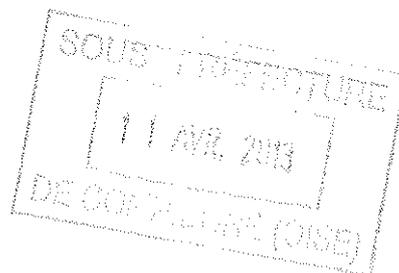


Pour copie conforme,

Le Président,

Marini
Philippe MARINI

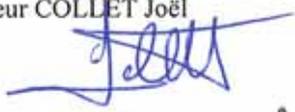
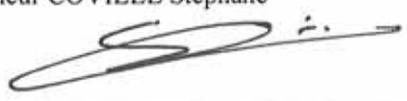
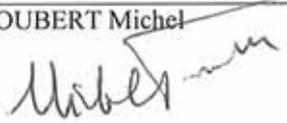
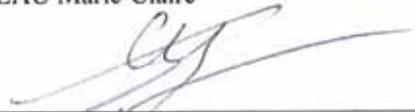
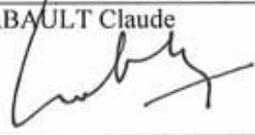
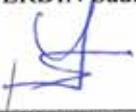
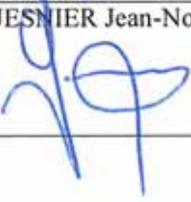
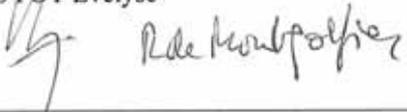
Senateur-Maire de Compiègne

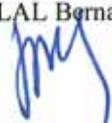
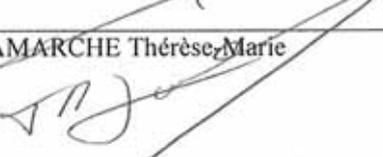
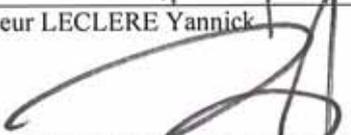
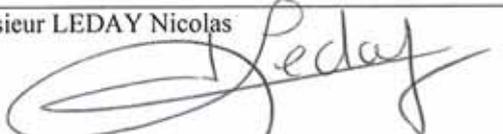
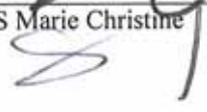
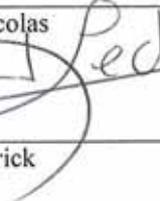
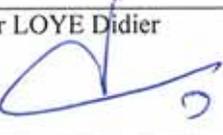
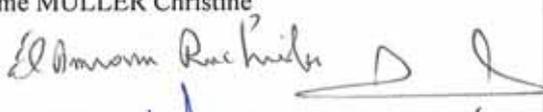
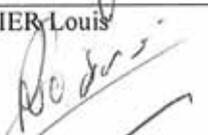
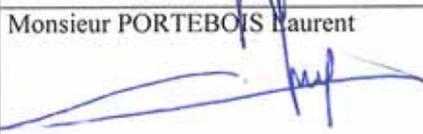
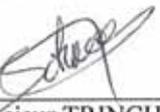
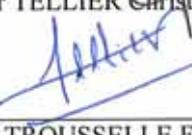
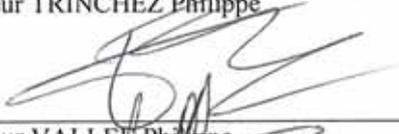
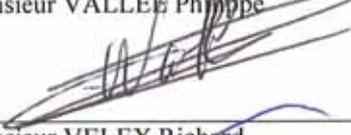
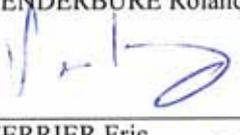


**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS
DES BUDGETS PRINCIPAL – AMENAGEMENT –
RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES –
TRANSPORT – ASSAINISSEMENT – SPANC –HOTEL
DE PROJETS – GENS DU VOYAGE – DECHETS
MENAGERS – TOURISME –
SERVICE DE L’EAU - AERODROME**

ANNEE 2012

**CONSEIL D’AGGLOMERATION
DU 4 AVRIL 2013**

Monsieur BERTRAND Eric 	Monsieur BETEGNIE Jean-Pierre
Monsieur COLLET Joël 	Monsieur COVILLE Stéphane 
Monsieur DESESSART Jean 	Monsieur DE VALROGER Eric
Monsieur DUPUY DE MERY Joël 	Madame FERRADINI Jacqueline SELTZER ERIC 
Monsieur FOUBERT Michel 	Madame FRANCOIS Arielle 
Madame FRESCH Renza 	Madame GARREAU Marie-Claire 
Madame GASTIGER Agnès 	Monsieur GERARD Baudouin 
Monsieur GERBAULT Claude 	Madame GIBOUT Marie-France 
Monsieur GRANIER Jean Claude 	Monsieur GUERDIN Sadi 
Monsieur GUESNIER Jean-Noël 	Madame GUYOT Evelyse 

Monsieur HANEN Eric 	Monsieur HELLAL Bernard 
Madame LAMARCHE Thérèse Marie 	Monsieur LAMORT Michel 
Monsieur LEBOEUF Jean-Pierre 	Monsieur LE CARRERES Michel 
Madame LE CHAPELLIER Evelyne 	Monsieur LECLERE Yannick 
Monsieur LEDAY Nicolas 	Madame LEGROS Marie Christine 
Monsieur LESNE Patrick 	Madame LIENARD Jacqueline 
Monsieur LOYE Didier 	Monsieur MARINI Philippe 
Madame MULLER Christine 	Monsieur NAVARRO Christian 
Madame OGER Sylvie 	Monsieur PERRIER Louis 
Monsieur PORTEBOIS Laurent 	Monsieur RESSONS Marc 
Monsieur SCHAMBERT José 	Monsieur TELLIER Christian 
Monsieur TRINCHEZ Philippe 	Madame TROUSSELLE Françoise 
Monsieur VALLEE Philippe 	Monsieur VENDERBURE Roland 
Monsieur VELEX Richard 	Monsieur VERRIER Eric 
Madame VEZIER Liliane 	Madame VIVE Anne Marie 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

FINANCES

02 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DE MONSIEUR LE RECEVEUR

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

FINANCES

02 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DE MONSIEUR LE RECEVEUR

Le Compte de gestion de l'exercice 2012 de l'ARC laisse apparaître un excédent global de clôture de 20 135 289.08 € réparti comme suit :

Investissement	- 698 246,40 €
Fonctionnement	20 833 535,48 €
Solde	20 135 289.08 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu, le rapport présenté par M. PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013.

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion 2012 qui correspond aux écritures de Monsieur le Receveur,

ADMET que les opérations effectuées par le comptable au titre de l'année 2012 pour l'ensemble des budgets sont définitivement arrêtées aux chiffres qui vous sont présentés.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

FINANCES

03 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET PRINCIPAL

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de votants : 49

FINANCES

03 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET PRINCIPAL

La nomenclature comptable M14 est obligatoire pour les communes et leurs groupements, ce qui se traduit par l'obligation de constater les résultats de chaque section (investissement, fonctionnement), et ensuite d'affecter ces résultats pour l'année suivante, étant entendu que le résultat de la section d'investissement est obligatoirement reporté en investissement ;

Le résultat de fonctionnement peut être reporté en totalité ou partiellement en section d'investissement au chapitre « réserves » (excédent de fonctionnement capitalisé) et le solde en fonctionnement.

Le Compte Administratif 2012 du Budget Principal laisse apparaître les résultats suivants :

Investissement Excédent 2 547 088,39 €

Fonctionnement Excédent 7 379 163,90 €

Total Excédent 9 926 252,29 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2012,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2013 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 2 547 088,39 € en recettes d'investissement au compte 001 ;
- L'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement, soit 7 379 163,90 € pour :
 - 3 850 000 € en recettes d'investissement au compte 1068
 - 3 529 163,90 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

FINANCES

04 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET AÉRODROME

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de votants : 49

FINANCES

04 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET AERODROME.

Investissement	Excédent	751 931,50 €
Fonctionnement	Excédent	0 €
Total	Excédent	751 931,50 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour 2013 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 751 931,50 € en recettes d'investissement au compte 001 ;
- L'affectation du résultat de fonctionnement : sans objet.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Président
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 4 a v r i l 2 0 1 3

FINANCES

05 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET AMÉNAGEMENT

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

FINANCES

05 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET AMENAGEMENT

Le Compte Administratif 2012 du Budget Aménagement laisse apparaître les résultats suivants :

Investissement	Déficit	12 106 982,79 €
Fonctionnement	Excédent	7 509 004,43 €
Total	Déficit	4 597 978,26 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 Mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour 2013 :

- le report du résultat déficitaire de la section d'investissement de 12 106 982,79 € en dépenses d'investissement au compte 001,
- d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de 7 509 004,43 € à la section d'investissement en 1068.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

FINANCES

06 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013

Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

FINANCES

06 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Compte Administratif 2012 du Budget Assainissement laisse apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	2 045 522,46 €
Fonctionnement	Excédent	4 663,39 €
Total	Excédent	2 050 185,85 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2013 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 2 045 522,46 € en recettes d'investissement au compte 001 ;
- D'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 4663, 39 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

FINANCES

07 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET DÉCHETS

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

FINANCES

07 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET DECHETS

Le Compte Administratif 2012 du Budget Déchets Ménagers laisse apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	151 339,36 €
Fonctionnement	Excédent	4 048 545,04 €
Total	Excédent	4 199 884,40 €

Pour information, le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement, n'intervenant pas dans les résultats, est de 25 737,92 €.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2013 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 151 339,36 € en recettes d'investissement au compte 001 ;
- L'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 4 048 545,04 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

FINANCES

08 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET TRANSPORT

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de votants : 49

FINANCES

08 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET TRANSPORT

Le Compte Administratif 2012 du Budget TRANSPORT laisse apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	65 535, 43 €
Fonctionnement	Excédent	994 843.40 €
Total	Excédent	1 060 378.83 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2012,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE en 2013 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement en recettes d'investissement au 001.
- L'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement respectivement en :
 - o 104 843.40 € en recettes de fonctionnement au compte 002 ;
 - o 890 000 € en recettes d'investissement au compte 1068.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

FINANCES

09 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET VENTE D'EAU

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de votants : 49

FINANCES

09 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET VENTE D'EAU

Le Compte Administratif 2012 du Budget Service de l'eau laisse apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	4 230 496,31 €
Fonctionnement	Excédent	811 318,50 €
Total	Excédent	5 041 814.81 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2013 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 4 230 496,31 € en recettes d'investissement au compte 001 ;
- L'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 811 318,50€ en recettes de fonctionnement au compte 002.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

FINANCES

10 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET GENS DU VOYAGE

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013

Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

FINANCES

10 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET GENS DU VOYAGE

Le Compte Administratif 2012 du Budget GENS DU VOYAGE laisse apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	1 166 547,10 €
Fonctionnement	Excédent	80 €
Total	Excédent	1 166 627,10 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2013 :

- Le report de la section d'investissement excédentaire en recettes d'investissement au compte 001 ;
- L'affectation du résultat de la section de fonctionnement excédentaire en recettes de fonctionnement au compte 002.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

FINANCES

11 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET SPANC

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAINEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

FINANCES

11 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011 DU BUDGET SPANC

Le Compte Administratif 2012 du Budget SPANC laisse apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	258 281,73 €
Fonctionnement	Excédent	11 013,18 €
Total	Excédent	269 294, 91 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2012,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2013 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 258 281,73 € en recettes d'investissement au compte 001 ;
- L'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 11 013,18 € en recette de fonctionnement au compte 002.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini

Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

FINANCES

12 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET HÔTEL DE PROJETS

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

FINANCES

12 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET HOTEL DE PROJETS

Le Compte Administratif 2012 du Budget HOTEL DE PROJETS laisse apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	187 307,73 €
Fonctionnement	Excédent	4325,30 €
Total	Excédent	191 633,03 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2013 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 187 307,73 € en recettes d'investissement au compte 001 ;
- l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 4325,30 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 4 a v r i l 2 0 1 3

FINANCES

13 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET RÉSIDENCE POUR PERSONNES AGÉES

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013

Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

FINANCES

13 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES

Le Compte Administratif 2012 du Budget Résidence pour Personnes Agées laisse apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	4 686, 38 €
Fonctionnement	Excédent	70 578.34 €
Total	Excédent	75 264,72 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2013 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 4686.38 € en recettes d'investissement au compte 001 ;
- L'affectation du résultat de la section de fonctionnement de 70 578,34 € en :
 - o Recettes de fonctionnement pour 62 578,34 € au compte 002 ;
 - o Recettes d'investissement pour 8000 € au compte 1068.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 4 a v r i l 2 0 1 3

FINANCES

14 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET TOURISME

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRASNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013

Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

FINANCES

14 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET TOURISME

Le Compte Administratif 2012 du Budget Tourisme laisse apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	0 €
Fonctionnement	Excédent	0 €
Total	Excédent	0 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2013 :

- Report du résultat d'investissement : sans objet
- Affectation du résultat de fonctionnement : sans objet.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

FINANCES

15 - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES BUDGETS ANNEXES : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Lilliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013

Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

FINANCES

15 - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DES BUDGETS ANNEXES : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Lors de sa séance du 15 décembre 2012, le Conseil d'Agglomération a approuvé les budgets primitifs 2013 de la Résidence pour Personnes Agées, le SPANC, le service de l'eau, l'assainissement, les déchets, l'aérodrome, les gens du voyage, le tourisme et l'hôtel de projets qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à 18 361 054,00 € répartis comme suit :

Budget Résidence pour Personnes Agées	492 750,00 €
Budget Service de l'eau	1 518 352,00 €
Budget SPANC	31 900,00 €
Budget Assainissement	6 489 200,00 €
Budget Déchets	6 874 417,00 €
Budget Aérodrome	712 100,00 €
Budget Gens du Voyage	1 002 500,00 €
Budget Tourisme	721 485,00 €
Budget Hôtel de projets	518 350,00 €
TOTAL	18 361 054,00 €

Compte tenu des affectations des résultats du compte administratif 2012, il est proposé d'adopter les budgets supplémentaires 2013 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes dans le tableau annexé.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les budgets supplémentaires 2013 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes tels que définis ci-après.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

Décision modificative n°1

La décision modificative n°1 qui vous est proposée de voter pour l'exercice 2013 porte sur :

- L'adaptation des recettes et dépenses des budgets annexes depuis leur vote le 15 décembre dernier ;
- L'affectation des résultats des comptes administratifs de 2012 des budgets annexes, sauf des budgets aménagement et transport, dont les résultats de l'exercice précédent sont directement intégrés au budget primitif (comme le budget principal).
- Le report des recettes ou dépenses d'investissement en « restes à réaliser », qui doivent être financés durant l'exercice 2013.

Après avoir exposé l'évolution des principales recettes de financement des budgets annexes, la présente note détaille les évolutions par budget.

- 1) Le report des résultats de la gestion en 2013 permet de supprimer l'inscription d'un emprunt d'équilibre pour l'ensemble des budgets annexes, sauf pour le budget aménagement et déchets.

budgets annexes	emprunts d'équilibre voté	évolution du niveau de l'emprunt (décision modificative n°1)	Emprunt restant nécessaire à l'équilibre des budgets annexes (hors aménagement)
Gens du voyage	75 500	- 75 500	0
Assainissement	584 700	- 584 700	0
Aerodrome	571 500	- 571 500	0
Eau	584 000	- 584 000	0
Déchets	0	8568,31	8568.31
TOTAL	1 815 700	- 1 815 700	8568.31

Pour le budget déchets ménagers, la cession du bâtiment de la recyclerie du budget principal vers le budget déchet nécessite, pour l'équilibre comptable, l'inscription d'un emprunt de 8568.31 € pour permettre l'équilibre de la section d'investissement, mais qui n'a pas vocation à être réalisé sur l'exercice 2013.

- 2) Evolution des participations du budget principal aux budgets annexes pour 2013 :

PARTICIPATION EN FONCTIONNEMENT	Participations votées en décembre 2012	modifications en DM1	TOTAL des participations du budget principal 2013
AERODROME	71 100	-	71 100
Hotel de projets	123 650	-	123 650
RPA	81 950	-	81 950
GDV	453 000	26 273	479 273
SPANC	16 900		16 900
TOURISME	207 635		207 635
Aménagement			4 080 000
TRANSPORT			400 000
TOTAL	954 235	26 273	5 460 508

L'évolution des participations aux budgets annexes en fonctionnement est marquée en 2013 par :

- Une augmentation de la participation du budget transport en raison de l'équilibre financier issu de la nouvelle configuration des contrats.
- Le maintien d'une participation du budget principal vers le budget aménagement à un niveau élevé (4.28 M€ en 2012).

2 0 1 3			
PARTICIPATION EN INVESTISSEMENT	BP 2013 - voté en décembre 2012	modification en DM1	TOTAL de la participation du budget principal 2013
AERODROME			
HOTEL DE PROJETS			
RPA	10 500	- 10 500	-
GDV			
SPANC			
TOURISME	365 200		365 200,00
TRANSPORT (1)			104 843,40
TOTAL	375 700	- 10 500	470 043,40

(1) : pour le budget transport, il n'y a pas de modification par la DM1, car celui-ci n'a pas été voté en décembre dernier.

3) La DM1 modifie les recettes et dépenses de chaque budget annexe au regard notamment des affectations de résultats issues des comptes administratifs.

Déchets ménagers

En investissement, le résultat d'exécution de 151 339,36 € de 2012 est inscrit en recettes ainsi qu'une inscription comptable d'emprunt (8 568.31€) et s'équilibre en dépenses par :

- L'inscription des « restes à réaliser » en dépenses pour 25 737.92 € (conteneurs à verre enterrés) ;
- l'inscription de la cession du bâtiment de la recyclerie du budget principal vers le budget déchet, pour 140 000 €. Cette cession du bâtiment permet de positionner l'action de la recyclerie sur le budget déchets qui verse également les aides relatives aux charges de fonctionnement, stockage et distribution de sacs et bacs. Elle se traduit par une recette en investissement pour le budget principal. L'inscription d'un emprunt de 8568.31 € est une écriture comptable permettant l'équilibre de la section d'investissement mais n'a pas vocation à être réalisé sur l'exercice 2013.

En fonctionnement, l'excédent de fonctionnement (4 408 545,04 €) s'équilibre par le réajustement des dépenses de distribution de sacs (500 000 €supplémentaires) et des contrats de prestations de services.

SPANC

En investissement et fonctionnement, les reports (268 281.73 € en investissement, 11 013.18 € en fonctionnement) sont équilibrés parallèlement en dépenses.

Tourisme

En investissement, le report d'investissement porte sur des « restes à réaliser » en dépenses de 19 046,30 € liés à l'étude sur le tourisme fluvial. Ils sont équilibrés par l'inscription en restes à réaliser d'une subvention de la région, concernant l'étude du tourisme fluvial, de 5689.65 € et un ajustement des dépenses.

Assainissement

En investissement, le report d'excédent de l'investissement (2 045 522 ,46€) s'équilibre principalement par la suppression de l'emprunt d'équilibre (584 000 €), l'inscription de dépenses imprévues et de diverses dépenses.

En fonctionnement, l'excédent de gestion de 2012 (4 663.39 €), s'équilibre en dépenses, principalement par des annulations de titres pour 20 000 € (la trésorerie épure actuellement les anciens titres non recouvrés) et des diminutions de dépenses (16 285.02 € en charges de caractère général).

Budget annexe Eau

En investissement, le solde excédentaire d'investissement de 4 230 496.31 €, ainsi que les restes à réaliser en subvention de 115 880 €, s'équilibrent principalement par l'inscription de dépenses de construction (3 051 056.75€), d'études (371 319.56 €) et par le retrait de l'emprunt d'équilibre (584 000 €).

En fonctionnement, l'excédent de fonctionnement (811 318.50 €) s'équilibre par l'inscription de dépenses à caractère général du même montant.

Résidence pour personnes âgées :

En investissement, sont reportés le solde de la section d'investissement (4 686.38 €) et des restes à réaliser en dépenses (1071.68 €). L'excédent de fonctionnement de 62 578.34 € est affecté pour 8000 € à la section d'investissement, ce qui permet de supprimer la participation du budget principal de 10 500 €.

En fonctionnement, l'excédent de la section (62 578.34 €) est affecté principalement au paiement des fluides (gaz), dont le paiement est reporté en 2013.

Hôtel de projets

En investissement et fonctionnement, le report du résultat de 2012 (187 307.73€ en investissement, 4325.30 € en fonctionnement) est équilibré par des dépenses diverses, notamment en études et travaux.

Aérodrome

En investissement, le report du résultat de la section d'investissement (751 931.50 €) permet de supprimer l'emprunt d'équilibre inscrit en décembre 2012 (571 500€) pour la réalisation de bureaux locatifs et des bâtiments dédiés à la vidéoprotection.

Aire des gens du voyage.

En investissement, le report de l'excédent constaté au terme de la gestion 2012 (1 166 547.10 €) s'équilibre en dépenses.

En fonctionnement, l'inscription en dépenses de la perte de la régie GDV (7741 €) ainsi que l'ajustement des contrats (46 000 €) sont équilibrés par une diminution des dépenses imprévues et une participation complémentaire du budget principal de 26 273 €.

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déchets ménagers					
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		151 339,36		
16	Emprunts et dettes assimilés				
	1641 - Emprunts en euros		8 568,31		
21	Immobilisations corporelles	165 737,92			
	2115 - Terrains bâtis	140 000,00			
	2158 - Autres matériels outillage	25 737,92			
040	Opérations d'ordres entre section	0,00	5 830,25		
	28158 - Autres installations		870,60		
	28188 - Autres immos corporelles		4 959,65		
002	Résultat de fonctionnement reporté				4 048 545,04
011	Charges à caractère général			4 042 714,79	
	6068 - Autres matières et fournitures			500 000,00	
	611 - Contrats prestations services			3 532 714,79	
	6236 - Catalogues et imprimés			10 000,00	
042	Opérations d'ordre entre section		5 830,25		
	6811 - Dot.aux amort./immo.incorp.		5 830,25		
	Total	165 737,92	165 737,92	4 048 545,04	4 048 545,04
SPANC					
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		258 281,73		
002	Résultat de fonctionnement reporté				11 013,18
20	Immobilisations incorporelles	258 281,73			
	2031 - Frais d'études	258 281,73			
011	Charges à caractères général			11 013,18	
	604 - Achats d'études			11 013,18	
	Total	258 281,73	258 281,73	11 013,18	11 013,18
Tourisme					
13	Subvention d'investissement		5 689,65		
	1312 - Subv. Équipt Région		5 689,65		
20	Immobilisations incorporelles	19 046,30			
	2031 - Frais d'études	19 046,30			
21	Immobilisations corporelles	-13 356,65			
	21738 - Autres constructions	-13 356,65			
	Total	5 689,65	5 689,65		
Assainissement					
13	Subvention d'investissement		37 869,00		
	13111 - Agence de l'eau		37 869,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00	-584 700,00		
	1641 - Emprunts en euro	300 000,00	-584 700,00		
27	Autres immobilisations financières	104 965,80	104 965,80		
	2764 - Créances sur des particuliers	104 965,80	104 965,80		
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		2 045 522,46		
040	Opérations d'ordres entre section		948,41		
	281311 - Bâtiments d'exploitation		-461,47		
	281532 - Réseaux d'assainissement		1 409,88		
20	Immobilisations incorporelles	364 099,94			
	2031 - Frais d'études	364 099,94			
21	Immobilisations corporelles	9 263,31			
	21532 - Réseaux d'assainissement	9 263,31			
23	Immobilisations en cours	526 276,62			
	2313 - Constructions	11 573,31			
	2315 - Installations techniques	514 703,31			
042	Opérations d'ordre entre section			948,41	

Accusé de réception en préfecture
 160-246001010-2013-09-04-18-DE
 Date de télétransmission : 09/04/2013
 Date de réception en préfecture : 09/04/2013

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	6811 - Dot.aux amort./immo.incorp.			948,41	
002	Résultat de fonctionnement reporté				4 663,39
011	Charges à caractère générale			-16 285,02	
	6156 - Maintenance			-8 000,00	
	6222 - Comm pour recouvrement			-8 285,02	
66	Charges financières			0,00	
	66111 - Intérêts réglés à l'échéance				
67	Charges exceptionnelles			20 000,00	
	673 - Titres annulés			20 000,00	
020	Dépenses imprévues	300 000,00			
	Total	1 604 605,67	1 604 605,67	4 663,39	4 663,39
Eau					
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		4 230 496,31		
13	Subvention d'investissement		115 880,00		
	13111 - Agence de l'eau		115 880,00		
27	Autres immobilisations financières	598 007,12	598 007,12		
	2764 - Créances sur des particuliers...	598 007,12	598 007,12		
20	Immobilisations incorporelles	371 319,56			
	2031 - Frais d'études	371 319,56			
23	Immobilisations en cours	3 051 056,75			
	2315 - Installations, matériels et outillage	3 051 056,75			
002	Résultat de fonctionnement reporté				811 318,50
16	Emprunts et dettes assimilées		-584 000,00		
	1641 - Emprunts en euro		-584 000,00		
020	Dépenses imprévues	340 000,00			
011	Charges à caractère général			811 318,50	
	611 - Sous traitance générale			286 318,50	
	617 - Etudes et recherches			400 000,00	
	6226 - Honoraires			60 000,00	
	6231 - Annonces et insertions			20 000,00	
	6236 - Catalogues et imprimés			25 000,00	
	6257 - Réceptions			20 000,00	
	Total	4 360 383,43	4 360 383,43	811 318,50	811 318,50
Résidence pour Personnes Agées					
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		4 686,38		
10	Dotations, fonds divers et réserves		8 000,00		
	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés		8 000,00		
13	Subvention d'investissement		-10 500,00		
	13151 - Participation du budget principal		-10 500,00		
21	Immobilisations corporelles	2 186,38			
	21538 - Autres réseaux	400,00			
	21568 - Autre matériel et outillage	1 200,00			
	2183 - Matériel de bureau et informatique	400,00			
	2188 - Autres immo; corporelles	186,38			
002	Résultat de fonctionnement reporté				62 578,34
011	Charges à caractère général			62 578,34	
	60612 - Energie-Electricité			57 678,34	
	6064 - Fourniture administrative			400,00	
	61523 - Entretien voies et réseaux			3500,00	
	6226 - Honoraires			1 000,00	
	Total	2 186,38	2 186,38	62 578,34	62 578,34
Hotel de Projet					
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		187 307,73		
040	Amortissement des immobilisations		0,00		

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	28132 - Immeubles de rapport			-200,00	
	28135 - Installations générales, agencement			-150,00	
	28138 - Autres constructions			-500,00	
	28151 - Réseaux de voirie			455,00	
	28152 - Installations de voirie			-30,00	
	281531 - Réseaux d'adduction d'eau			310,00	
	281533 - Réseaux cablés			-50,00	
	281534 - Réseaux d'électrification			40,00	
	28184 - Mobilier			125,00	
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00			
	2031 - Frais d'études	60 000,00			
21	Immobilisations corporelles	127 307,73			
	2128 - Agencements et aménagements	37 307,73			
	2135 - Installations générales	70 000,00			
	21533 - Réseaux cablés	10 000,00			
	2158 - Autres installations, matériel, outillage	10 000,00			
002	Résultat de fonctionnement reporté				4 325,30
011	Charges à caractère général			4 325,30	
	60611 - eau			2 425,30	
	60624 - Produits de traitement			200,00	
	6132 - Location immobilière			300,00	
	61523 - Entretien voies et réseaux			200,00	
	6182 - Documentation générale et technique			100,00	
	6188 - Autres frais divers			300,00	
	6231 - Annonces et insertions			800,00	
	Total	187 307,73	187 307,73	4 325,30	4 325,30
Aérodrome					
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		751 931,50		
13	Subvention investissement		61 300,50		
	1323 - Départements		61 300,50		
16	Emprunts et dettes		-571 500,00		
	1641 - emprunt		-571 500,00		
020	Dépenses imprévues	44 000,00			
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00			
	2031 - Frais d'études	50 000,00			
21	Immobilisations corporelles	70 000,00			
	2128 - Agencements et aménagements	20 000,00			
	2135 - installations générales	15 000,00			
	21534 - Réseaux électrification	20 000,00			
	21538 - Autres réseaux	15 000,00			
23	Immobilisation en cours	77 732,00			
	2313 - Constructions en cours	77 732,00			
040	Amortissement des immobilisations		0,00		
	28132 - Immeubles de rapport		-840,00		
	28135 - Installations générales		220,00		
	281531 - Réseaux adduction eau		220,00		
	281538 - Autres réseaux		400,00		
	Total	241 732,00	241 732,00	0,00	0,00
Aire des Gens du Voyage					
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		1 166 547,10		
020	Dépenses imprévues	95 000,00			
16	Emprunts et dettes	15 000,00	-60 500,00		
	1641- Emprunts		-75 500,00		
	165 - Cautionnement	15 000,00	15 000,00		
040	Amortissement des immobilisations		353,00		
	28128 - Aménagements terrains		-257,00		
	28135 - Installations générales		1 875,00		
	28138 - Autres constructions		-180,00		
	281531 - Réseaux adduction eau		-10,00		
	281538 - Autres réseaux		-130,00		

Accusé de réception en préfecture

060-24601010-2010-2013-DE

Date de télétransmission : 09/04/2013

Date de réception en préfecture : 09/04/2013

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	28158 - Autres installations, matériel et outillage		-210,00		
	28181- Installations générales		-670,00		
	28183 - Matériel de bureau		-35,00		
	28184 - Mobilier		-30,00		
20	Immobilisations incorporelles	500 000,00			
	2031 - Frais d'études	500 000,00			
21	Immobilisations corporelles	206 171,36			
	2135 - installations générales	6 171,36			
	2138 - Autres constructions	200 000,00			
23	Immobilisation en cours	290 228,74			
	2313 - Constructions en cours	290 228,74			
002	Résultat de fonctionnement reporté				80,00
022	Dépenses imprévues			-20 000,00	
77	Produits exceptionnelles				26 273,00
	774 - Participation du budget principal				26 273,00
042	Dotations aux amortissements et aux provisions			353,00	
	6811 - Amortissements des immobilisations			353,00	
011	Charges à caractère général			38 259,00	
	611 - Contrats prestation de services			35 209,00	
	6182 - Documentation générale et technique			50,00	
	6231 - Annonces et insertions			3 000,00	
67	Charges exceptionnelles			7 741,00	
	6718 - Remise gracieuse vol régisseur			7 741,00	
	Total	1 106 400,10	1 106 400,10	26 353,00	26 353,00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

FINANCES

16 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2013 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET AMÉNAGEMENT ET TRANSPORT

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de votants : 49



FINANCES

16 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2013 : BUDGETS PRINCIPAL, AMÉNAGEMENT ET TRANSPORT

Le budget de l'ARC est composé d'un budget principal et de budgets annexes.

Lors de sa séance du 21 février 2013, le Conseil d'Agglomération a pris acte des orientations budgétaires pour l'année 2013 du budget principal, du budget aménagement et du budget transports.

Il est proposé de prendre connaissance des budgets qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

- Budget Principal	Section d'investissement	17 268 254,43 €
	Section de fonctionnement	45 492 229,25 €
	TOTAL	62 760 483,68 €
- Budget Aménagement	Section d'investissement	38 540 025,21 €
	Section de fonctionnement	36 284 831,06 €
	TOTAL	74 824 856,27 €
- Budget Transport	Section d'investissement	4 543 110,00 €
	Section de fonctionnement	6 286 302,40 €
	TOTAL	10 829 412,40 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu, le rapport présenté par M. PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013.

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE chacun des budgets primitifs 2013, à savoir le Budget Principal, le Budget Aménagement et le Budget Transports.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

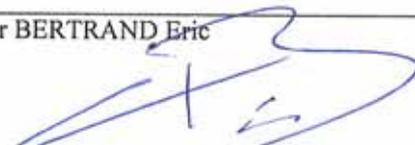
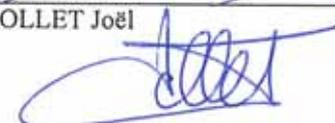
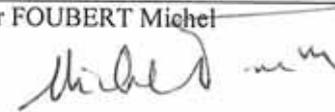
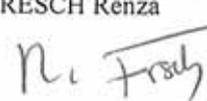
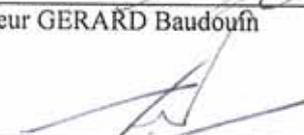
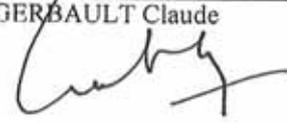
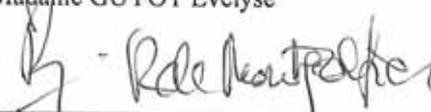
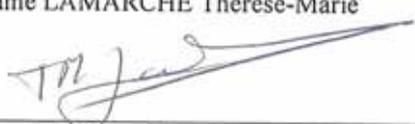
Sénateur-Maire de Compiègne

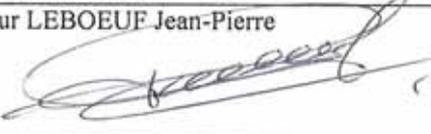
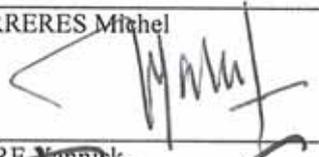
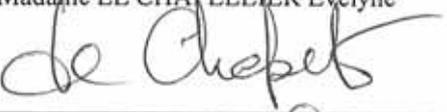
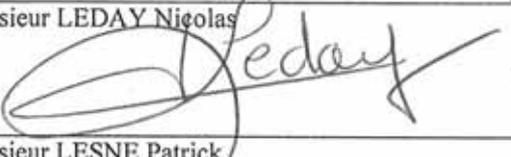
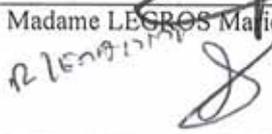
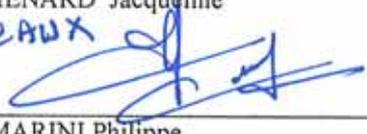
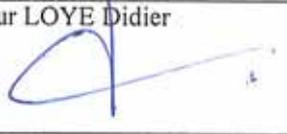
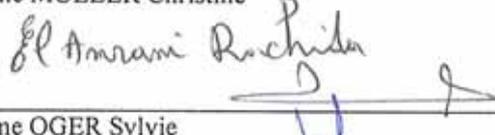
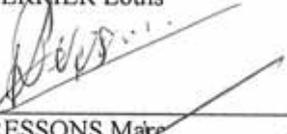
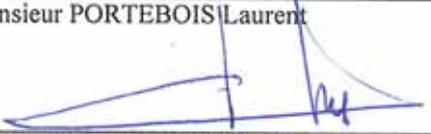
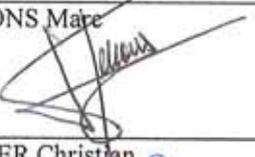
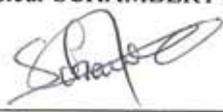
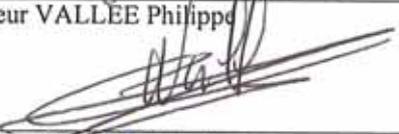
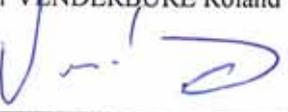
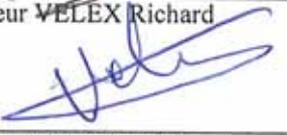


**APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS
DES BUDGETS :
PRINCIPAL – AMENAGEMENT – TRANSPORT**

ANNEE 2013

**CONSEIL D'AGGLOMERATION
DU 4 AVRIL 2013**

Monsieur BERTRAND Eric 	Monsieur BETEGNIE Jean-Pierre
Monsieur COLLET Joël 	Monsieur COVILLE Stéphane 
Monsieur DESESSART Jean 	Monsieur DE VALROGER Eric
Monsieur DUPUY DE MERY Joël 	Madame FERRADINI Jacqueline SELTZER ERIC 
Monsieur FOUBERT Michel 	Madame FRANCOIS Arielle 
Madame FRESCH Renza 	Madame GARREAU Marie-Claire 
Madame GASTIGER Agnès 	Monsieur GERARD Baudouin 
Monsieur GERBAULT Claude 	Madame GIBOUT Marie-France 
Monsieur GRANIER Jean Claude 	Monsieur GUERDIN Sadi 
Monsieur GUESNIER Jean-Noël 	Madame GUYOT Evelyse 
Monsieur HANEN Eric 	Monsieur HELLAL Bernard 
Madame LAMARCHE Thérèse-Marie 	Monsieur LAMORT Michel 

Monsieur LEBOEUF Jean-Pierre 	Monsieur LE CARRERES Michel 
Madame LE CHAPPELLIER Evelyne 	Monsieur LECLERE Yannick 
Monsieur LEDAY Nicolas 	Madame LEGROS Marie Christine 
Monsieur LESNE Patrick 	Madame LIENARD Jacqueline JF CAUX 
Monsieur LOYE Didier 	Monsieur MARINI Philippe 
Madame MULLER Christine El Amrani Rachida 	Monsieur NAVARRO Christian 
Madame OGER Sylvie 	Monsieur PERRIER Louis 
Monsieur PORTEBOIS Laurent 	Monsieur RESSONS Marc 
Monsieur SCHAMBERT José 	Monsieur TELLIER Christian 
Monsieur TRINCHEZ Philippe 	Madame TROUSSELLE Françoise 
Monsieur VALLEE Philippe 	Monsieur VENDERBURE Roland 
Monsieur VELEX Richard 	Monsieur VERRIER Eric 
Madame VEZIER Liliane 	Madame VIVE Anne Marie 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 4 a v r i l 2 0 1 3

FINANCES

17 - FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX 2013

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

FINANCES

17 - FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX 2013

Suite à la réforme de la fiscalité locale qui a supprimé la taxe professionnelle, un nouveau panier d'impôts a été mis en œuvre portant sur la fiscalité ménages et la fiscalité économique.

Pour 2013, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité de l'ARC au niveau de 2012, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,37 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 2,52 %
- Taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) : 24,87%.
- Taux sur le Foncier Bâti : 0%

Pour mémoire, le niveau de taux des autres impôts est fixé au niveau national (CVAE et imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).

La délibération visant à augmenter la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) d'un coefficient de 1.05 à 1.1 pour 2013 a été adoptée le 5 juillet 2012.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le maintien des taux de fiscalité de l'ARC au niveau de 2012 tel que précisés ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EPCI : 159 DE LA REGION DE COMPIEGNE
 ARRONDISSEMENT : 60
 TRESORERIE SPL : 057



N° 1259 FPU (1)

TAUX
FDL
 2013

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2013

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

	Bases d'imposition effectives 2012 1	Taux d'imposition de 2012 2	Taux d'imposition plafonné pour 2013 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2013 4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) 5
CFE.....	39 198 543	24,87	>>>	40 215 000	10 002 530

Pour information : Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

	Bases d'imposition effectives 2012 1	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2012 2	Taux moyens pondérés des communes (si fusion) 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2013 4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2) 5
Taxe d'habitation.....	112 246 168	9,37		115 027 000	10 778 030
Taxe foncière (bâti).....	100 104 930	0,000		102 806 000	
Taxe foncière (non bâti).....	620 961	2,52		618 300	15 581

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2013

28 666 445	-	624 196	-	85 920	-	304 653	-	6 894 262	-	1 423 102
Produit nécessaire à l'équilibre du budget		Total allocations compensatoires		Produit taxe additionnelle FNB		Produit global des IFR		Produit de la CVAE		TASCOM
	-		+	1 461 829	=	10 002 530	+	10 793 611		
		Versement GIR		Prélèvement GIR		Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique		Produit fiscal attendu TH&TF (à reporter au cadre II-2)		

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales) 6	Taux de référence (col.2, 3 ou 3b x col.7) 7	TAUX VOTES 9	Produit correspondant (col.4 x col.9) 10
10 793 611	1,000 000	Taxe d'habitation 9,37	10 778 030
		Taxe foncière (bâti) 0	0
		Taxe foncière (non bâti) 2,52	15 581
		Produit fiscal attendu TH & TF (dont transferts)	10 793 611

3. TAUX VOTE AU TITRE DE LA CFE POUR 2013

Réserve de taux capitalisée 11	Réserve de taux utilisée 12	TAUX VOTE 13	Taux mis en réserve 14
		24,87	

Produit de CFE unique (col.4 x col.13)
 Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée

A, BEAUVAIS Le préfet,
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES le
 JEAN MARC TEULIERES
 le 14 MARS 2013

A, COMPIEGNE le 6.11.2013
 Le président,

[Signature]



FEUILLE A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

Accusé de réception en préfecture
 060-2460010/10-20130404-17/CA040413-DE
 Date de transmission : 09/04/2013
 Date de réception préfecture : 09/04/2013

EPCI : 159 DE LA REGION DE COMPIEGNE
 ARRONDISSEMENT : 60
 TRESORERIE SPL : 057



N° 1259 FPU (2)

TAUX
FDL
 2013

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2013

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ¹²		2a. BASES NON TAXEES ¹⁴		2c. PRODUIT DES IFR ¹⁵	
Taxe d'habitation :	500 296	Bases exonérées par le conseil de l'EPCI		Éoliennes & hydroliennes	
Taxe foncière (bâti) :					
Taxe foncière (non bâti) :	218			Centrales électriques	
Taxe professionnelle / CFE :				Centrales photovoltaïques	
a. Dotation unique spécifique (TP)	110 908	Cotisation foncière des entreprises	31 976		Centrales hydrauliques
b. Réduction des bases des créations d'établissements	11 519	Bases exonérées par la loi dans certaines zones		Transformateurs	
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	774	Taxe foncière (bâti)	1 867 356	1 439	
d. Abattement de 25% en Corse		Taxe foncière (non bâti)			
Allocation pour perte de THLV :		Cotisation foncière des entreprises	9 292		
1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information) ¹⁶		Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles		Stations radioélectriques	
Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI	5 336 092	2b. CVAE - DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS ¹⁶		208 500	
		CVAE : part dégrèvée	1 558 170	84 673	
		CVAE : part relative aux exonérations compensées	481	Gaz - stockage, transport...	
		CVAE : part relative aux exonérations non compensées	2 827	10 041	

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES ¹⁸							MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE ¹⁷	
Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun ¹⁵	Taux maximum dérogatoire ¹⁶	Taux maximum avec rattrapage ¹⁷	Taux moyen 75% ¹⁸	Taux maximum avec capitalisation ¹⁹	Taux maximum avec majoration spéciale ²⁰	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2012 : national de l'EPCI	
Première année de FPU							17,84	25,18
FPU régime de croisière	24,94	24,94		20,09	24,94	25,59	Taux maximum de la majoration spéciale : 1,28	
EPCI à fiscalité professionnelle unique en régime de croisière Coefficients de variation des taux moyens pondérés des communes membres :				EPCI en régime de croisière	Plafonnement du taux de CFE			
Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation ²¹		Coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation ²²		Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre ²³	Taux moyen communal 2012 (niveau national) ²⁴	Taux plafond pour 2013 ²⁵		
1,002642		1,005340			25,59	51,18		

Accusé de réception en préfecture
 060-246001010-20130404-17CA040413-DE
 Date de transmission : 09/04/2013
 Date de réception préfecture : 09/04/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

FINANCES

18 - APPROBATION DES SUBVENTIONS ET COTISATIONS 2013

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Lilliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

FINANCES

18 - APPROBATION DES SUBVENTIONS ET COTISATIONS 2013

Dans le cadre du Budget Primitif 2013 du Budget Principal est prévue une dépense de 979 568,24 € pour des participations et subventions diverses de fonctionnement réparties selon le tableau joint en annexe :

Compte	Montant
657341	134 500.00€
657358	125 420.00€
6574	492 481.24€
65733	30 000.00€
6281	197 167.00€
TOTAL	979 568.24€

Dans le cadre du Budget Primitif 2013 du Budget Transport est prévue une dépense de 800 € pour une cotisation.

Compte	Montant
6281	800 €

Compte tenu de ces informations et après lecture du détail des comptes joints en annexe, il est proposé d'approuver les participations et subventions pour l'année 2013, pour le Budget Principal et pour le budget annexe Transport de l'agglomération.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu, le rapport présenté par M. LEBOEUF,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013.

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les subventions et les cotisations pour l'année 2013, pour le Budget Principal de l'Agglomération.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2013 : ETAT DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT.

BENEFICIAIRE	OBJET	BP 2013
SUBV. FONCTIONNEMENT COMMUNES (657341)		
15 communes	Distribution ARC Info	80 000,00
Compiègne	Frais stade petit poisson	47 500,00
CPI	Remboursement aux communes des frais CPI	7 000,00
	TOTAL (657341)	134 500,00
SUBV. FONCTIONNEMENT GROUPEMENTS COLLECTIVITES (657358)		
Syndicat Mixte port fluvial	Participation année 2013	45 420,00
SMOA	Participation année 2013	40 000,00
CCPE	Chargé de missions	40 000,00
	TOTAL (657358)	125 420,00
SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PRIVES (6574)		
Association des anciens du SIVOM	Subvention annuelle 2013	2 600,00
Comité Oeuvres Sociales de la Ville de Compiègne et de l'ARC	Subvention annuelle 2013	21 912,24
Oise la vallée	Programme d'études d'urbanisme	151 000,00
Maison de l'Emploi et de la Formation	Participation fonctionnement	41 401,00
Bureau Intercommunal de l'Emploi	Participation fonctionnement	117 610,00
Mutuelles (MIC, MOAT....)	Subventions part patronale mutuelle	39 000,00
Université Technologique de Compiègne	Prix de thèse 2013	2 200,00
Université Technologique de Compiègne	Printemps de l'industrie	6 000,00
Association Compiègne Pôle technologique	participation au financement d'un écosystème local d'innovation	30 000,00
Diverses structures	Subvention à la FACC	25 000,00
Diverses structures	versement de l'aide FISAC à la FACC	21 150,00
OISE EST INITIATIVE (PFIL)	Participation fonds de prêts	20 600,00
	Trophées de l'initiative 2013	2 000,00
	Réflexion exploratoire concernant les vocations de la Cour d'Orléans sur l'Ecole d'Etat Major	10 000,00
Fondation du patrimoine	convention avec la Fondation du patrimoine	2 000,00
	TOTAL (6574)	492 481,24

Accusé de réception en préfecture
 R1244011012013000144
 2013
 09/04/2013

SUBVENTION AU DEPARTEMENT (65733)		
Département de l'Oise	Participation à la construction des collèges	30 000,00
	TOTAL (65733)	30 000,00
BENEFICIAIRE	OBJET	
COTISATIONS AUX ORGANISMES (6281)		
Entreprendre pour le fluvial	Cotisation annuelle	2 500,00
Fédération des entreprises publiques locales	Cotisation annuelle	4 000,00
Clubs des villes et territoires cyclables	Cotisation annuelle	1 567,00
Oise la vallée	Cotisation annuelle	22 100,00
Oise Est Initiative (PFIL)	Cotisation annuelle	35 000,00
Union des Maires de l'Oise	Cotisation annuelle	4 660,00
CAUE de l'OISE	Cotisation annuelle	1 200,00
Fondation du patrimoine	Cotisation annuelle	1 000,00
France Technopole innovation	Cotisation annuelle	100,00
centres villes en mouvement	Cotisation annuelle	1 500,00
Association des Villes Universitaire de France	Cotisation annuelle	200,00
Association A.P.C.	Cotisation annuelle	34 340,00
Mission Locale du Pays Compiégnois et du Pays des Sources	Cotisation annuelle	85 000,00
Afigèse	Cotisation annuelle	300,00
Escom	Cotisation annuelle	200,00
IAR	Cotisation annuelle	2 000,00
Foire salons congrès événements de France	Cotisation annuelle	1 500,00
	TOTAL (6281)	197 167,00
TOTAL DES SUBVENTIONS & COTISATIONS		979 568,24

Accusé de réception en préfecture
DE
060-246001010-20130404-18CA04042013-
Date de télétransmission : 09/04/2013
Date de réception préfecture : 09/04/2013

BUDGET PRIMITIF TRANSPORT 2013 : ETAT DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

BENEFICIAIRE	OBJET	BP 2012
COTISATIONS AUX ORGANISMES (6281)		
Partenaires Diester	Cotisation annuelle	800,00

Accusé de réception en préfecture
069-2460010-20130404-18CA04042013-
DE
Date de télétransmission : 09/04/2013
Date de réception préfecture : 09/04/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

FINANCES

19 - APPROBATION DES FONDS DE CONCOURS 2013

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013

Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

FINANCES

19 - APPROBATION DES FONDS DE CONCOURS 2013

Dans le cadre du Budget Primitif 2013 du Budget Principal est prévue une dépense de 2 772 963,50 € pour des fonds de concours d'investissement répartis selon le tableau joint en annexe :

Compte	Montant
204112	377 000,00 €
2041412	368 420,10 €
2041632	470 043,40 €
204182	638 500,00 €
20422	919 000,00 €
TOTAL	2 772 963,50 €

Compte tenu de ces informations et après lecture du détail des comptes joints en annexe, il est proposé d'approuver les fonds de concours pour l'année 2013, pour le Budget Principal de l'agglomération.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu, le rapport présenté par M. LEBOEUF,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013.

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les fonds de concours pour l'année 2013 pour le Budget Principal de l'ARC.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

R E C A P I T U L A T I F M A R C H E S 2 0 1 2

AOO : Appel d'Offres Ouvert
 PA : Procédure Adaptée
 LC : Lettre de Commande

MARCHES DE TRAVAUX

Travaux :
Tranche de 15.000,00 à 90.000,00 € HT

N°	PROCEDURE	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT HT
03.2012	PA	14.02.12	Travaux d'aménagement d'un parking et d'une voie de desserte ZAC des deux rives à Compiègne et Margny-les-Compiègne. Lot 2 : assainissement	BARRIQUAND 60204 COMPIEGNE CEDEX	56 860,00 €
05.2012	PA	14.02.12	Travaux d'aménagement d'un parking et d'une voie de desserte ZAC de deux rives à Compiègne et Margny-les-Compiègne. Lot 4 : clôture	CLÔTURES ET PORTAILS DU COMPIEGNOIS 60350 BERNEUIL-SUR-AISNE	26 333,00 €
06.2012	PA	14.02.12	Travaux d'aménagement d'un parking et d'une voie de desserte ZAC des deux rives à Compiègne et Margny-les-Compiègne. Lot 5 : aménagement d'espaces verts – plantations	S.E.E.V 60350 ATTICHY	10 441,50 €
11.2012	PA	12.03.12	Réfection et protection des ouvrages d'adduction d'eau potable sur les sites de Baugy, Margny-les-Compiègne et La-Croix-Saint-Ouen. Lot 3 : systèmes anti- intrusion	SOGETREL 59818 LESQUIN CEDEX	79 966,12 €
17.2012	PA	26.04.12	Réalisation de travaux topographiques par couverture photographique aérienne	RAINBOW 59700 MARCQ EN BAROEUL	Maximum 44 500,00 €
24.2012	PA	02.08.12	Réalisation d'un local téléphonique ZAC des Jardins à La-Croix-Saint-Ouen	AMT BÂTIMENT 59200 TOURCOING	69 970,00 €
44.2012	PA	31.12.12	Restructuration du bâtiment « Le Tigre » au pôle événementiel des Hauts de Margny-les-Compiègne. Lot 3 : peinture	SPRID 60000 ALLONNE	59 899,99 €

N°	PROCEDURE	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT HT
45.2012	PA	31.12.12	Restructuration du bâtiment « Le Tigre » au pôle événementiel des Hauts de Margny-les-Compiègne. Lot 4 : revêtements de sols	PRIZZON 60200 COMPIEGNE	48 715,98 €
48.2012	PA	31.12.12	Restructuration du bâtiment « Le Tigre » au pôle événementiel des Hauts de Margny-les-Compiègne. Lot 7 : ascenseur	OTIS 51100 REIMS	20 000,00 €
49.2012	PA	31.12.12	Restructuration du bâtiment « Le Tigre » au pôle événementiel des Hauts de Margny-les-Compiègne. Lot 8 : enseigne	LES ENSEIGNES PICARDES 80440 BOVES	19 000,00 €
2	LC	12.10.12	Installation d'un système de pompage défense incendie	HYDREA 60610 LA-CROIX-SAINT-OUEN	26 739,97 €
4	LC	30.10.12	Travaux postes de crues à Le Meux et La-Croix-Saint-Ouen	SAUR 60200 COMPIEGNE	19 114,01 €
5	LC	17.10.12	Travaux de protection contre les crues à La-Croix-Saint-Ouen	BREZILLON 60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE	40 800,00 €
9	LC	16.11.12	Travaux de démolition et désamiantage propriété « Maison Trouillet » ZAC La Prairie à Venette	COMPIEGNOISE DE TRAVAUX INDUSTRIE 60750 CHOISY-AU-BAC	19 900,00 €
10	LC	18.09.12	Travaux de démolition et désamiantage propriété « Maison Lechenot » à La-Croix-Saint-Ouen	COMPIEGNOISE DE TRAVAUX INDUSTRIE 60750 CHOISY-AU-BAC	17 992,00 €
12	LC	24.01.12	Travaux de démolition ZAC des Jardins	COMPIEGNOISE DE TRAVAUX INDUSTRIE 60750 CHOISY-AU-BAC	50 430,00 €
13	LC	01.01.12	Travaux de protection du poste de refoulement ZAC du Bois de Plaisance à Venette	BARRIQUAND 60204 COMPIEGNE CEDEX	30 470,00 €
14	LC	11.07.12	Travaux d'assainissement rue de la République à Clairoux	M3R 91312 MONTHERY	39 991,64 €

Travaux :**Tranche de 90.001,00 € HT à 5.000.000,00 € HT :**

N°	PROCEDURE	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT HT
02.2012	PA	14.02.12	Travaux d'aménagement d'un parking et d'une voie de desserte ZAC des deux rives à Compiègne et Margny-les-Compiègne. Lot 1 : voirie	BREZILLON (Mandataire) / COLAS 60202 COMPIEGNE CEDEX	258 850,90 €
04.2012	PA	14.02.12	Travaux d'aménagement d'un parking et d'une voie de desserte ZAC des deux rives à Compiègne et Margny-les-Compiègne. Lot 3 : basse tension – éclairage – contrôle d'accès&	LESENS 60203 COMPIEGNE	111 595,00 €
07.2012	PA	01.03.12	Travaux d'aménagement des espaces publics îlots E & F rive droite ZAC des deux rives. Lot 1 : voirie	EUROVIA 60777 THOUROTTE	399 445,90 €
08.2012	PA	01.03.12	Travaux d'aménagement des espaces publics îlots E & F rive droite ZAC des deux rives. Lot 2 : génie civil – eau potable – EP – télécom – électricité	LESENS (Mandataire) / BARRIQUAND 60203 COMPIEGNE CEDEX	112 876,00 €
12.2012	PA	20.03.12	Travaux d'assainissement rue Saint Corneille à Compiègne	BARRIQUAND 60204 COMPIEGNE CEDEX	198 830,00 €
20.2012	PA	27.07.12	Création d'une voie verte Jaux – Armancourt	EUROVIA 60777 THOUROTTE CEDEX	359 184,30 €
35.2012	PA	15.10.12	Extension du réseau d'assainissement gravitaire sur le hameau de Malassise à Saint-Jean-aux-Bois	BARRIQUAND (Mandataire) / HYDREA 60204 COMPIEGNE CEDEX	390 862,00 €
36.2012	PA	29.10.12	Aménagement du poste de crue sur le réseau d'eaux pluviales ZAC des deux rives	BARRIQUAND (Mandataire) / EMCC 60200 COMPIEGNE	352 245,50 €
37.2012	PA	30.11.12	Fouilles archéologiques ZAC des Jardins à La-Croix-Saint-Ouen	INRAP 80000 AMIENS	464 627,91 €
42.2012	PA	31.12.12	Restructuration du bâtiment « Le Tigre » au pôle événementiel de Margny-les-Compiègne. Lot 1 : Gros œuvre étendu	EIFFAGE 60201 COMPIEGNE CEDEX	1 355 863,00 €
43.2012	PA	31.12.12	Restructuration du bâtiment « Le Tigre » au pôle événementiel de Margny-les-Compiègne. Lot 2 : partitions	BOITEL 60162 VIGNEMONT	258 000,00 €
46.2012	PA	31.12.12	Restructuration du bâtiment « Le Tigre » au pôle événementiel de Margny-les-Compiègne. Lot 5 : électricité	INEO COFELY 60201 COMPIEGNE CEDEX	233 500,00 €
47.2012	PA	31.12.12	Restructuration du bâtiment « Le Tigre » au pôle événementiel de Margny-les-Compiègne. Lot 6 : chauffage-ventilation-plomberie	CEF NORD 60618 LA-CROIX-SAINT-OUEN CEDEX	605 000,00 €

Travaux :**Tranche de 5.000.001,00 € HT et plus : Aucun recensement de marchés dans cette tranche**

MARCHES DE FOURNITURES

Fournitures :

Tranche de 15.000,00 € HT à 90.000,00 € HT :

N°	PROCEDURE	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT HT
15.2012	PA	12.04.12	Impression et livraison de dépliants, pochettes et plans des lignes TIC	L'ARTESIENNE 62802 LIEVIN CEDEX	Maximum 20 000,00 €
22.2012	PA	10.07.12	Conception, fabrication, pose et dépose de panneaux de chantier. Lot 2 : fabrication, pose et dépose.	HORIZON 60200 COMPIEGNE	Maximum 30 000,00 €
23.2012	PA	01.08.12	Fourniture et livraison de sels de déneigement	EUROVIA 60777 THOUROTTE CEDEX	Estimatif 54 714,61 €
40.2012	PA	22.11.12	Fourniture et livraison de conteneurs pour la collecte sélective des déchets ménagers d'emballages, des journaux/magazines et des ordures ménagères.	PLASTIC OMNIUM 59817 LESQUIN	Maximum 70 000,00 €
15	LC	03.07.12	Fourniture, transport et mise en place de 8 conteneurs enterrés	PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 59817 LESQUIN	43 357,88 €

Fournitures :

Tranche de 90.001,00 € HT à 200.000,00 € HT : Aucun recensement de marchés dans cette tranche

Fournitures :

Tranche de 200.001,00 € HT et plus : Aucun recensement de marchés dans cette tranche

MARCHES DE SERVICES

Services :

Tranche de 15.000,00 € HT à 90.000,00 € HT

N°	PROCEDURE	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT HT
01.2012	PA	07.07.2011	Etude de développement et de valorisation de la filière liée au tourisme fluvial	GRELET CONSEIL (Mandataire) / KANOPEE HORWARTH 35200 RENNES	35 955,00 €
10.2012	PA	01.03.12	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une étude préalable au renouvellement des marchés publics de transports	EREA CONSEIL (Mandataire) / SERVICE PUBLIC 2000 33800 BORDEAUX	81 200,00 €
13.2012	PA	29.03.12	Etude de circulation complémentaire pour l'accessibilité du futur écoquartier de Jaux depuis la RN 31	EGIS FRANCE 59442 WASQUEHAL CEDEX	34 400,00 €
14.2012	PA	04.04.12	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un programme destiné au projet immobilier PIVERT	ARP (Mandataire) / Serge DUCLOUX 75116 PARIS	65750,00 €
16.2012	PA	12.04.12	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des lotissements « Le Moulin Bacot » à Clairoix et « Les Marronniers » à Choisy-au-Bac	GP ARCHITECTES (Mandataire) / SODEREF 60520 LA CHAPELLE EN SERVAL	42 330,00 €
33.2012	AOO	14.09.12	Etude faune / flore – volet environnement naturel pour l'aménagement du site du camp des Sablons	SOREPA 59441 WASQUEHAL	34 000,00 €
34.2012	PA	13.09.12	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude des leviers d'optimisation de la collecte des déchets ménagers	SYNORGANIS 27250 RUGLES	29 500,00 €
41.2012	PA	22.11.12	Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'expertise financière	SOGESSOR 60200 COMPIEGNE	Maximum 35 000,00 €
50.2012	PA	31.05.12	Mission d'assistance fiscale relative à une étude d'assistance fiscale	ALTRA CONSULTING	Estimatif : 26 500,00 €
51.2012	PA	31.05.12	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion de l'eau potable	CALIA CONSEIL (Mandataire) / IC-EAU ENVIRONNEMENT 75013 PARIS	68 000,00 €
1	LC	16.03.12	Entretien des terrains de l'aérodrome	TORREKENS 60310 LASSIGNY	30 020,00 €
3	LC	28.02.12	Frais de gardiennage 2012	SECURITAS	15 050,00 €
6	LC	14.08.12	Droit d'usage de fibre optique pour l'Agglomération de la Région de Compiègne	TELOISE 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	19 619,25 €
7	LC	29.06.12	Travaux d'entretien des espaces verts stade Petitpoisson	LOISELEUR 60870 VILLERS-ST-PAUL	41 508,30 €
8	LC	14.06.12	Etude de marché sur le logement dans le périmètre de l'Agglomération de la Région de Compiègne	ADEQUATION 69006 LYON	18 250,00 €

Services :

Tranche de 90.001,00 € HT à 200.000,00 € HT :

N°	PROCEDURE	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT HT
19.2012	AOO	03.07.12	Elaboration du plan climat énergie territorial de l'Agglomération de la Région de Compiègne	ALTEREA 44009 NANTES CEDEX 1	130 550,00 €
11	LC	27.07.12	Mission de la société PAT MIROIR portant sur le projet d'éco-quartier à Jaux	COOPREX 60201 COMPIEGNE CEDEX	129 333,61 €

Services :

Tranche de 200.001,00 € HT et plus : Aucun recensement de marchés dans cette tranche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 4 a v r i l 2 0 1 3

FINANCES

20 - INFORMATION SUR LES MARCHÉS PASSÉS EN 2012

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRASNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

FINANCES

20 – INFORMATIONS SUR LES MARCHES PASSES EN 2012

En application de l'article 133 du code des marchés publics et de l'arrêté du 21 juillet 2011, les marchés passés en 2012 doivent faire l'objet d'une publication au premier trimestre 2013 en précisant l'objet et la date du marché, le montant, le nom de l'attributaire et son code postal.

Il faut notamment indiquer de manière séparée :

- Les marchés de travaux
- Les marchés de fournitures
- Les marchés de services

Ainsi que les montants par tranches :

Pour les marchés de travaux

- de 15 000,00 à 90 000,00 € HT
- de 90 001,00 à 5 000 000,00 € HT
- 5 000 001,00 € HT et plus

Pour les marchés de fournitures et services

- de 15 000,00 à 90 000,00 € HT
- de 90 001,00 à 200 000,00 € HT
- de 200 001,00 € HT et plus.

(Voir liste en annexe)

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur GRANIER,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'état des marchés tel qu'il est défini en annexe.

PRECISE que cet état sera intégré aux comptes administratifs 2012.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

FINANCES

21 - PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET AMÉNAGEMENT

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

FINANCES

21 – PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET AMÉNAGEMENT

Pour mémoire, les participations en fonctionnement du budget principal aux budgets annexes pour 2013 sont les suivantes :

PARTICIPATION EN FONCTIONNEMENT	TOTAL des participations du budget principal 2013 aux budgets annexes (après la DM1)
AERODROME	71 100
HOTEL DE PROJETS	123 650
RPA	81 950
GDV	479 273
SPANC	16 900
TOURISME	207 635
Aménagement	4 080 000
TRANSPORT	400 000
TOTAL	5 460 508

La participation du budget principal pour 2013 au budget aménagement est de 4 080 000 €.

Cette somme comprend :

- 3 750 000 € au titre de la participation exceptionnelle du budget principal pour 2013 ;
- 330 000 € au titre d'une partie de l'aide à la pierre (minoration du produit des ventes de terrains aux offices d'HLM ou aux particuliers) dans un but d'accession social.

Au delà du vote du budget, la participation du budget principal au budget aménagement requiert, comptablement, le vote d'une délibération distincte.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Agglomération,

APPROUVE la participation du budget principal au budget aménagement à 4,08 M€ pour l'exercice 2013.

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 67 et la recette sera inscrite au Budget Aménagement, Chapitre 77.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 4 a v r i l 2 0 1 3

TRANSPORT ET MOBILITÉ

22 - APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF A L'EXPLOITATION DES SERVICES DE MOBILITÉ DE L'ARC

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

22 - APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF A L'EXPLOITATION DES SERVICES DE MOBILITÉ DE L'ARC

Les contrats de transports urbains et de transports scolaires et périurbains arrivent à échéance en juillet 2013. Une étude préalable au renouvellement de ces contrats a été réalisée au cours de l'année 2012 et a permis d'aboutir au lancement de l'appel d'offres à la fin du mois d'octobre, suite à la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 4 octobre 2012.

La remise des offres était fixée au 17 décembre 2012 à 11 heures et le 18 décembre 2012, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour le dépouillement des offres. Deux candidats ont remis une offre : les sociétés ACARY – VEOLIA Transport Picardie et KEOLIS. La commission d'appel d'offres, après un examen approfondi des résultats, a déclaré, lors de la séance du 11 janvier 2013, la procédure infructueuse et une procédure de marché négocié a été engagée. Conformément au Code des marchés publics, une lettre d'invitation pour négocier a été communiquée aux deux candidats ayant remis une offre. Des auditions ont été conduites au cours de 3 réunions avec chaque candidat. Ces auditions ont permis aux candidats d'enrichir leur offre de variantes.

A l'issue des négociations, la commission d'appel d'offres en date du 21 mars 2013 a pris position et a décidé de retenir l'offre de la société ACARY – VEOLIA Transport Picardie qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'attribuer le marché à la société ACARY – VEOLIA Transports Picardie qui, après négociations, correspond aux éléments listés ci-après :

L'offre de base ajustée pour un coût annuel de 5 305 621,85€ HT comprend :

- **Un service régulier de transports urbains** composé de cinq lignes fonctionnant du Lundi au Samedi. L'offre kilométrique de base est estimée à un peu plus de 1 000 000 de kilomètres commerciaux par an. Des modifications sont prévues par rapport aux lignes actuelles du réseau TIC (voir plan en annexe). Cette évolution tient compte des principales propositions issues du diagnostic et des enquêtes réalisées sur le réseau au cours de l'année. Les principales modifications de la structure des lignes concernent :
 - o la ligne 7, scindée en deux lignes distinctes et connectées directement à la rive gauche de l'Oise et au centre de Compiègne sans changement à la gare. La section en provenance de Jaux-Venette se voit prolonger jusqu'au centre-ville de Compiègne dans la journée et la section en provenance de Clairoix est rattachée à la ligne 2 ;
 - o la ligne 6 disparaît dans sa structure actuelle pour être rattachée à la ligne 2. Le lien entre le quartier de Royallieu et la ZAC de Jaux-Venette est donc maintenu par le biais de ce prolongement de la ligne 2 ;

- 2 déplacements d'arrêts sont prévus sur la commune de Jaux, ZAC de Jaux-Venette, afin de simplifier les itinéraires ;
 - le rassemblement de 4 lignes au point d'arrêt « G. Denielou » à Compiègne, permettant de créer un pôle de correspondances secondaire en complément de la gare ;
 - 2 midibus d'une largeur réduite d'une vingtaine de centimètres seront affectés alternativement à la ligne 4 (Venette) les lundi, mardi, jeudi, vendredi et à la ligne 3 les mercredis et samedis, jours de marché à Compiègne, afin de limiter les problèmes de circulation.
- **Un service de transports urbains spécifiques aux dimanches et jours fériés**, réorganisé en deux lignes avec une offre kilométrique similaire au service proposé actuellement, estimée à 9500 km commerciaux par an.
 - **Les véhicules pour le service de transports urbains seront acquis par l'ARC** et ACARY propose dans son offre la mise à disposition à titre gracieux des bus actuels au démarrage du contrat et, ce jusqu'au 30 septembre, dans le cas où les bus acquis par l'ARC n'auraient pas encore été livrés au démarrage du contrat.
 - **Un service régulier de transports périurbains et scolaires** composé de 9 lignes sans modifications substantielles par rapport à l'existant. Seuls les services dédiés à l'usage non scolaire (fin de matinée, début d'après-midi et vacances scolaires) et largement sous-fréquentés passent en partie sur une logique de desserte à la demande.
 - Les services annexes à l'offre de base tels que les renforts scolaires, la desserte des zones d'activités de Le Meux et La Croix Saint Ouen et la desserte de l'EPIDE ;
 - **Les véhicules pour le service régulier de transports périurbains seront la propriété du transporteur ;**
 - **La maintenance du matériel roulant.**

Il est également proposé d'ajouter à l'offre de base les prestations supplémentaires suivantes qui étaient intégrées en option dans l'appel d'offres sous le nom de prestations supplémentaires éventuelles :

- PSE 1 (transport à la demande venant en complément d'AlloTIC avant 7h et après 19h) pour un coût annuel estimé à 125 398,87 €HT selon les éléments du détail quantitatif estimatif ;
- PSE 3 (services de location et stationnement sécurisé de vélos en intermodalité à la gare de Compiègne) pour un coût annuel maximal de 106 636,38€ HT ;
- PSE 4 (extension partielle des lignes 2 et 3 vers Clairoix et Choisy au Bac) pour un coût annuel de 18 274,57 € HT.

Une option complémentaire prévoyait également la mise à disposition par l'exploitant des bus nécessaires au réseau urbain. Cette prestation ne sera pas activée dans la mesure où les prix proposés confirment que le coût annuel de cette mise à disposition est inférieur dans le cas où l'ARC réalise elle-même cette acquisition.

Cette prestation globale, réunissant l'offre de base ajustée et les PSE 1, 3 et 4, représente un coût estimé à 5 555 931,63€ HT par an, sur la base des éléments du détail quantitatif estimatif. Ce coût comprend une part fixe à hauteur de 5 395 786,06€ HT et une part variable estimée à 160 145,57€ HT selon les hypothèses du DQE en lien avec les services sur réservation du réseau périurbain et de la PSE 1 (transport à la demande). Cette part pourrait donc varier en fonction du déclenchement réel des courses sur réservation.

Les coûts liés aux nouveaux services et à une partie des services réorganisés feront l'objet de demandes de subventions auprès du SMTCO. L'ADEME sera également sollicitée afin de contribuer au lancement et à la mise en place des services de location et stationnement vélo.

L'offre intègre également un bordereau des prix unitaires relatif à l'ajustement de l'offre en cours d'exécution du contrat. Le marché prévoit en effet de garder une capacité d'évolution de l'offre fonctionnant sur un principe de réserve kilométrique. L'ensemble de la décomposition des prix est reprise en annexe à la présente délibération.

Il est par ailleurs rappelé que l'ensemble des lignes régulières de l'ARC, urbaines et périurbaines, seront regroupées sous le nom générique TIC, Transports Intercommunaux du Compiégnois. L'appellation Scolas'TIC disparaît donc au profit du nom TIC.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu, l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 21 mars 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission conjointe spécifique des Transports et des Finances en date du 25 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'attribuer le marché relatif à l'exploitation des services de mobilité de l'ARC à la société ACARY – VEOLIA Transport Picardie pour un montant de 5 555 931,55€ HT par an et pour une durée de 7 ans à compter de l'ordre de service, en tenant compte de la décomposition des prix forfaitaires et unitaires.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de marché et l'ensemble des pièces afférentes à ce marché.

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Transport, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 4 a v r i l 2 0 1 3

TRANSPORT ET MOBILITÉ

23 - ACQUISITION DE VÉHICULES POUR L'EXPLOITATION DES TRANSPORTS URBAINS

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013

Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

TRANSPORT ET MOBILITÉ

23 - ACQUISITION DE VÉHICULES POUR L'EXPLOITATION DES TRANSPORTS URBAINS

Dans le cadre du contrat d'exploitation à venir, l'exploitation du réseau urbain nécessite l'acquisition de 19 bus standards d'une capacité d'environ 110 places et 2 midibus plus étroits d'une capacité réduite à environ 80 places, qui seront affectés sur les lignes 3 et 4.

L'investissement porterait sur un montant de l'ordre de 4 400 000€ HT, pour lequel une subvention du SMTCO à hauteur de 30% est sollicitée. La commande correspondante pourra être lancée dès que la délibération aura été prise, sachant qu'un délai de livraison de 4 à 6 mois est nécessaire.

En vue de cette acquisition, des discussions avancées ont eu lieu avec les centrales d'achat « UGAP » et « Achat-Transport » (réseau AGIR). L'avantage de passer commande via ces centrales d'achat réside dans la rapidité de commande, et des gains économiques que cela représente, compte tenu des mises en concurrence réalisées au préalable par ces centrales d'achat, et des marchés passés avec les constructeurs sur un volume de commande important.

Pour les bus standards les véhicules seraient des Mercedes CITARO, dont le réseau est déjà majoritairement équipé actuellement. Cette commande passerait par l'UGAP. A ce titre, et compte tenu du volume financier que cette commande représente, la signature d'une convention de partenariat avec l'UGAP permettra d'obtenir une réduction d'environ 3%, déjà intégrée dans l'estimation actuelle. La signature de cette convention n'implique pas de contrainte particulière pour l'ARC et permettrait en outre de faire bénéficier de tarifs plus avantageux aux communes désireuses d'acheter tout autre type de véhicules via l'UGAP. Ceci pourrait également être valable pour d'autres organismes affiliés à l'ARC.

Les midibus pourraient être des véhicules de marque HEULIEZ (largeur réduite à 2,33 mètres). Cette commande passerait par la centrale d'achat du réseau AGIR.

Tous ces véhicules seront prédisposés pour la réinstallation des équipements SISMO, et 7 pourront intégrer les systèmes de comptage. La motorisation permettra l'utilisation du carburant Diester et les bus seront toujours équipés d'un système de vidéosurveillance. Les bus standards seraient équipés de 3 portes et les midibus de 2 portes.

Le montage financier retenu repose sur un emprunt de 2 100 000€ associée à une subvention du SMTCO à hauteur de 30%, soit 1 320 000€, ainsi que sur l'excédent historique de fonctionnement du budget transports qui sera reporté en investissement.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu, l'avis favorable de la Commission spécifique conjointe des transports et des finances en date du 25 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de réaliser l'acquisition de 19 bus standards et 2 midibus en passant commande via les centrales d'achat publiques et de solliciter une subvention du SMTCO à hauteur de 30% du montant de cette acquisition.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier pour un montant maximal de 4 400 000€HT.

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Transport, chapitre 021.

ADOPTÉ à l'unanimité **PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

24 - PLAN PLURIANNUEL DE REDYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (FISAC) – CONVENTION AVEC LES CHAMBRES CONSULAIRES

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

24 - PLAN PLURIANNUEL DE REDYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (FISAC) – CONVENTION AVEC LES CHAMBRES CONSULAIRES

Par délibération du 5 juillet 2012, le Conseil d'Agglomération a approuvé la mise en œuvre d'une première tranche d'opération du plan pluriannuel d'actions de soutien aux commerces de centres villes et centres bourgs de l'ARC, intégrant les éléments de cadrage définis par l'Etat dans la notification de subvention apportée au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Cette première tranche comprend en particulier un programme d'actions d'accompagnement aux professionnels destiné à rendre les commerces plus attractifs et accessibles aux personnes à mobilité réduite, tout en contribuant à l'amélioration du cadre urbain (axe 2 du FISAC). Un fonds « façades- vitrines- accessibilité » a ainsi été mis en place, reposant sur un co-financement de l'ARC et des communes, et son règlement intérieur a été approuvé par le conseil d'agglomération du 15 novembre 2012.

En appui, la convention passée avec l'Etat prévoit également la mise en œuvre, par les chambres consulaires, d'un accompagnement des entreprises intégrant :

- une sensibilisation et des diagnostics sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- des diagnostics sur la qualité de services et l'hygiène,
- l'expertise économique et l'instruction des dossiers de demande de subvention au titre du fonds mis en place.

La prise en charge financière de cet accompagnement est prévue comme suit :

<i>Axe 2 – Renforcer l'attractivité commerciale des quartiers d'agglomération</i>						
	Coût global	Restant à la charge de la CCIO	Subvention FISAC reversée à la CCIO	Restant à charge de la CMAO	Subvention FISAC reversée à la CMAO	Participation entreprise
Action 2 – Accompagnement des entreprises sur les dossiers de demande de subvention d'investissement (suivi et instruction des dossiers)	28 125 €	9 382,50 €	4 680 €	9.382,50 €	4.680 €	
Action 3 – Rendre les commerces accessibles aux personnes à mobilité réduite (communication et diagnostics)	58 000 €	19 349 €	9 651 €	19 349 €	9.651 €	
Action 4 – Faire évoluer les entreprises vers une démarche qualité	29 933 €	17 903 €	8 930 €			3 100 €
4bis – Mise en place d'une charte hygiène - qualité	16 615 €			11 086 €	5 529 €	
TOTAL	132 673 €	46 634,50 €	23 261 €	39 817,50 €	19 860 €	3.100 €

En tant que maître d'ouvrage, l'ARC perçoit la participation du FISAC et la reverse aux partenaires mettant en œuvre les actions éligibles. Une convention doit donc être passée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise (CCIO) et avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise (CMAO), afin de fixer les conditions de versement de ladite subvention. Un avenant technique pourra être adopté en fin de période, au regard des actions réalisées par chacun des acteurs; dans tous les cas, le taux de la subvention FISAC est fixé à 33,28%.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par M TRINCHEZ

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

MANDATE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer la convention financière passée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise (CCIO), pour le versement de la subvention FISAC concernant la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement des professionnels, selon les modalités définies dans les attendus de la présente délibération,

MANDATE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer la convention financière passée avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise (CMAO), pour le versement de la subvention FISAC concernant la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement des professionnels, selon les modalités définies dans les attendus de la présente délibération,

PRECISE, que les dépenses sont inscrites au Budget Principal, chapitre 65.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

25 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION – ASSOCIATION FESTIVAL DES FORETS

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

25 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION – ASSOCIATION « FESTIVAL DES FORETS »

La 21^{ème} édition du festival des Forêts se déroulera du 21 juin au 18 juillet 2013, continuant à mettre en valeur de manière originale le patrimoine naturel et architectural des forêts de Compiègne et de Laigue.

La programmation, toujours renouvelée, intègre en 2013 un œuvre emblématique, *le Sacre du Printemps*, donnée au Théâtre Impérial, ainsi que de nouvelles offres de concerts-randonnées, à l'instar de la randonnée mycologie et musicale ou de celle guidée par les chanteurs d'oiseaux.

Ces nouveaux projets s'accompagnent d'un plan de promotion renforcé, mené en partenariat avec l'office de tourisme intercommunal, afin de valoriser avec cet évènement l'offre touristique du territoire. Une campagne de communication orientée vers les publics de la région parisienne et du nord de la France est prévue, ainsi que la commercialisation de produits de courts-séjours, en lien avec les professionnels locaux.

Il est proposé de soutenir financièrement le festival dans ces actions de promotion touristique, en accordant à l'association « Festival des Forêts » une subvention de 10.000 € pour l'édition 2013.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par M LEBOEUF

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de la Formation et de l'Enseignement Supérieur du 11 mars 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'attribuer à l'association « Festival des Forêts » une subvention de 10.000 euros,

.../...

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant,

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget tourisme, chapitre 65.

ADOPTÉ à l'unanimité **PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Philippe Marini", is written over a large, sweeping blue line that extends from the signature area towards the bottom right of the page.

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 4 a v r i l 2 0 1 3

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

26 - VENETTE – PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE – IMPLANTATION DE LA HALLE TECHNOLOGIQUE DE PIVERT

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

**Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant :** 47
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de votants : 49

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

26 – VENETTE – PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE – IMPLANTATION DE LA HALLE TECHNOLOGIQUE DE PIVERT

Le Conseil d'agglomération du 15 novembre 2012 a délibéré sur l'apport d'un soutien financier d'un montant de 4M € au projet immobilier de la SAS PIVERT, montant se décomposant de la manière suivante :

- 2 M€ d'euros correspondant au foncier et aux VRD, réalisés par l'ARC, liés à l'aménagement du Parc Technologique des Rives de l'Oise, afin de permettre l'implantation de ce projet, et intégrant également les espaces de stationnement
- et 2 M€ d'euros apportés en subvention à l'immobilier pour la SAS PIVERT,

cette ventilation au sein des 4M€ restant susceptible d'ajustement au regard de la réalité des coûts foncier et VRD.

Le projet d'implantation est aujourd'hui défini et a fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée le 21 décembre 2012. Il porte sur la réalisation d'une halle technologique intégrant des laboratoires, des espaces de démonstration industrielle pilote et un show-room, plus des bâtiments annexes de stockage, ainsi qu'une cour de manœuvre fermée. L'ensemble représente une surface de plancher de 5500 m² environ.

Il est proposé de céder en viabilité tertiaire l'assise foncière correspondant au projet, soit une parcelle d'environ 10.800 m², sous réserve d'ajustement de la surface. Cette surface sera à détacher des parcelles AK n° 133 et 169 sur la commune de Venette et AD 16 sur la commune de Jaux.

Le prix du terrain est calculé sur la base de 24,50 € HT le m², soit un montant total de 264 600 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface.

Le projet PIVERT, porté par un partenariat public-privé regroupant le pôle Industries Agro-Ressources, des universités, des industriels, ainsi que les collectivités locales, vise à développer la filière française de la Chimie du végétal et est soutenu par l'Etat à hauteur de 64,2 M € au titre des Investissements d'Avenir. Cette aide de l'Etat fait l'objet d'une demande de notification auprès de la Direction Générale de la Concurrence au sein de la Commission européenne.

Dans le cadre de l'intérêt général du projet, la cession du terrain est proposée à l'euro symbolique. La mise en place de cette aide suppose la signature d'une convention entre la SAS PIVERT et l'ARC.

.../...

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur *LOYE*,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de la Formation et de l'Enseignement Supérieur du 30 janvier 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration et des Finances du 20 mars 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, la cession d'un terrain de 10 800 m² sur le parc technologique des rives de l'Oise à la SAS PIVERT, ou toute autre structure s'y substituant, à l'euro symbolique compte tenu de l'intérêt général du projet,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention qui fixera les engagements de la SAS PIVERT.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Marini
Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

FONCIER – AMÉNAGEMENT

27 - VENETTE – CESSION D'UN BIEN SIS 11 RUE DU GÉNÉRAL KOENIG

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Lilliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

FONCIER – AMÉNAGEMENT

27 - VENETTE – CESSION D'UN BIEN SIS 11 RUE DU GENERAL KOENIG

L'ARC, a acquis en 2008 pour le compte de la commune de Venette un bien immobilier situé 11 rue du Général Koenig, d'une superficie totale de 1 179 m² au prix de 231 720 euros (cadastré section AD 200 et AD 33).

La commune de Venette a utilisé une partie du jardin afin d'y réaliser un parking public sur 292 m² environ.

Le solde de la propriété, cadastrée désormais section AD n° 200 et 221, d'une contenance de 991 m² comprenant une habitation, n'a plus d'usage pour la commune et peut donc être cédé. Le Service des Domaines a évalué ce bien le 2 juillet 2012 à 220 000 euros.

Monsieur et Madame SYLVA, propriétaires voisins, nous ont confirmé leur souhait de se porter acquéreur dudit bien et accepté le prix de 220 000 euros net vendeur.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par *Monsieur COVILLE*,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme du 14 mars 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

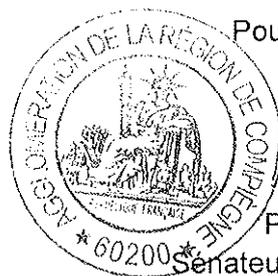
Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de vendre à Monsieur et Madame SYLVA le bien situé 11 rue du Général Koenig à Venette, d'une superficie totale de 1 179 m² au prix de 220 000 euros,

AUTORISE, Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

PRECISE, que la recette sera inscrite au Budget Principal, chapitre 024.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 4 a v r i l 2 0 1 3

FONCIER – AMÉNAGEMENT

28 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2012

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Lilliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

FONCIER – AMÉNAGEMENT

28 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2012

La loi Sapin n°95127 du 8 février 1995, impose aux communes de 2 000 habitants et aux établissements de coopération intercommunale, la présentation d'un bilan des acquisitions et des cessions à l'organe délibérant. Ce bilan est inclus au compte administratif et comprend les transactions ayant fait l'objet d'un accord dans l'année (promesse et actes de vente).

Le bilan de l'année 2012 s'établit comme suit :

L'ARC a acquis **96 a 31ca** (hors promesse) représentant une somme de 323 680,05 € nets et a cédé **19 ha 33 a 86ca** pour une somme de 7 646 601,64 € HT, comprenant une superficie hors promesses de vente de 11 ha 39a 81ca correspondant à la somme de 3 579 899,64 € HT.

Il convient de constater que les surfaces cédées sont plus importantes que les surfaces acquises. De même, les recettes d'acquisition dépassent de près de 3 256 220 € les dépenses hors promesses.

Il est demandé d'approuver ce bilan Acquisitions / Cessions de l'année 2012

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances du mercredi 20 mars 2012,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE, le bilan des acquisitions et cessions de l'année 2012,

PRECISE, que le bilan sera inclus au compte administratif de l'année 2012.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Marini

Philippe MARINI
Senateur-Maire de Compiègne

Date	Nature et désignation du bien	Identité du vendeur	Condition de l'acquisition	Prix Global € nets vendeur (pas de TVA)	Prix €/m ²	Avis des Domaines	Opération
JANVILLE							
JAUX							
JONQUIERES							
LA CROIX SAINT OUEN							
LE MEUX							
MARGNY LES COMPIEGNE							
SAINT SAUVEUR							
30.10.12	C 1683 – 1a 59ca Lieu dit « la roche »	RFF	Amiable MeDELATTRE	294,75 €	1,85 €	1,55 €/m ²	Près Moireaux
21.12.12	C 1682 -15a 65ca Le Poncelet	Commune de ST SAUVEUR	Amiable Me LEFRANC	1€	1€	3 €	Près Moireaux
VENETTE							
12.01.12	AH n° 11 – 2a 70ca Lieu dit « Fosse Madame »	Cts LEFEBVRE	Amiable Me ETASSE	616 €	2.28 €	616 €	Réserves foncières
29.02.12	AC n°46 – 1a 52ca Lieu dit l'Ecluse	SCI LA RIVIERE	Amiable Me FRANCOIS/PI RES	3 344 €	22 €	3 040 €	Quai de l'Ecluse
05.06.12	AC n° 23 et 24 Pas à comptabiliser en stock	TROUILLET GUILLOTTE (usufruit)	Amiable Me GRANGE	67 000 €	Sans objet	177000€ tte propriété	La Prairie – 2ème tranche
02.10.12	AC 27 4a 68ca Le Chemin Noir	BROCHERIEUX	Amiable Me BERNARD	7 020 €	15 €	7020 €	La Prairie – 2 ^{ème} tranche
30.10.12	AC 26 5a 95ca La Prairie de VENETTE	SNCF	Amiable Me DELATTRE	10 674,30 €	17,94 €	8 925 €	La Prairie 2 ^{ème} tranche

Date	Nature et désignation du bien	Identité du vendeur	Condition de l'acquisition	Prix Global € nets vendeur (pas de TVA)	Prix €/m²	Avis des Domaines	Opération
06.12.12	AE 314 26ca 401 rue de Beauvais	BOILEAU	Echange amiable Me FRANCOIS	0 €	0 €/m ²	3 000 €	L'Ecluse

Total des superficies

Acquises : **96 a 31 ca**
Dont **96 a 31 ca** hors
promesses

Montant total des acquisitions :

323 680,05 € nets
Dont **323 680,05 €** hors promesses

CESSIONS 2012

Date	Nature et désignation du bien	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Prix Global € TTC	Prix € HT	Avis des Domaines	Opération
CHOISY-AU-BAC							
18/07/12	AK n° 72 – le Buissonnet Nord 26a00ca	Picardie Habitat	Vente Me BERLAIMONT	31 650.00 €	30 000 €	165 000 €	Les Marronniers – Choisy au Bac
CLAIROIX							
13/06/12	AL n° 92 –Les prés sur l'Oise 36a 71ca	Mac Donald's	Vente Me CARBONNAUX	526 861.92 €	440 520 €	120€HT/m ²	Réserves Foncières
27/06/12	Voiries et espaces libres Les Tambouraines et Petite couture – Total 2ha 63a 40ca	Commune de Clairoux	Vente Me BEAUVAIS	1€	1€	Nulle	Les Tambouraines et la Petite Couture
30/11/12	AI n° 85 – Le Trou à grève – 12a 85ca	Consorts DEROCQUENCOURT	Echange Me BEAUVAIS	0 €	0 €	1285 €	Rocade Nord-Est
COMPIEGNE							
11/10/12	BO n°50 – appartement 1 Surface habitable 472 m ²	Mr CLERC et Mme AVISSE	Vente Me PIRES	751 000 €	751 000 €	751 000€	Réserve Foncière Banque de France
03/08/12	Ilot A : BK63 (319m ²) ; BK65 (387 m ²) ; BK121 (269 m ²) Ilot BBK33 (361m ²); BK198 (721 m ²); BK31 (73 m ²) Total: 21a30 ca	Compromis de vente EIFFAGE	Compromis de Vente Me PIRES	951 041,22 €	875 000 €	250 €/m ² SHON	ZAC des Deux Rives
31/08/12	BO n°50 – appartement 3 Surface Habitale	Mr et Mme KASKOSZ	Compromis de Vente Me PIRES	311 000 €	311 000 €	311 000 €	Réserve Foncière Banque de France

	320 m ²						
JAUX							
03/12/12	AN n° 52 et 53 – 230 et 260 rue Charles Ladame – 16a 20ca	SCI LE CLOS ST PIERRE (ADIM)	Vente Me DEVRED	290 000 €	290 000 €	380 000 €	Centre-bourg de JAUX
JANVILLE							
27/08/12	AA n° 199, A n° 444 et 449 :Lot n° 8 7a 66ca	M. COMMERE-Melle MARRA	Vente Me CARBONNAUX	84 284,51 €	70 472,00 €	92,00 € HT/m ²	Le Maraiquet
05/07/12	AA n° 191 Lot n° 1 6a 36ca	M. et Mme DA SILVA	Vente Me CARBONNAUX	47 160,67 €	39 432,00 €	92,00 € HT/m ²	Le Maraiquet
06/11/12	AA n° 187- – Lot n° 4 7a89ca	Mr CARON et Melle PETITPAS	Compromis Me CARBONNAUX	58 505,93 €	48 918,00 €	62,00 € HT/m ²	Le Maraiquet
LA CROIX SAINT OUEN							
12/01/12	C n° 990 et 3738, 42 rue Nationale : 5a 16ca	SCI DOMUS (M.HOCQUET)	Vente Me LEFRANC	153 000,00 €	153 000,00 €	153 000,00 €	Chemin Métresse
22/06/12	ZA n° 251 – 30a 00ca	SCI LA CROIX SAINT OUEN (COFELY)	Vente Me PIRES	136 344,00 €	114 462,14 €	114 000 €	Parc Tertiaire et Scientifique
24/07/12	ZC n° 340 – Le Clos du Vacher 17a 00 ca	OK MOBILYS	Vente Me BERNARD	49 813.40 €	41 650.00 €	24.5 € HT/m ²	Zac les longues rayes
09/10/12	C n° 3749, 3751, 3752, 3693, 3699, 3705 et 3702 Total : 4a14ca	M. et Mme Vincent CARDON	Vente Me FIXOIS	0 €	0 €	7 € HT/m ²	Les Jardins
LE MEUX							
23/03/12	ZE 269 – Le clos de la Bruyère – Lot n° 10 12a 73ca	M et Mme ERCKELBOUT	Vente Me MERLIN	102 138.40 €	85 400.00 €	110 à 150 € HT/m ²	Le Clos Féron
06/07/12	ZE n°267 – le grand clos de la bruyère –	Mr COIMET	Vente Me MERLIN	69 368,00 €	58 000,00€	110 à 150 € HT/m ²	Le Clos Féron

	Lot n° 8 9a 26ca						
8/10/12	ZE n°254 – Le grand Clos de la bruyère – Lot n°24 7a58ca	M. et Mme CARTON	Promesse de Vente Me MERLIN	48 796.80 €	40 800.00 €	110 à 150 € HT/m²	Le Clos Féron
03/12/12	ZE n°227 – La Vallée de la Bruyère – 84ca	M. et Mme RAMOND	Vente Me MERLIN	1 €	1 €	30 €/m²	Le Coteau
03/12/12	ZE n°229 – La Vallée de la Bruyère 51ca	M. et Mme CREDOU	Vente Me MERLIN	1 €	1 €	30 €/m²	Le Coteau
MARGNY-LES-COMPIEGNE							
29/06/12	ZH n°63 – « Le Bosquet des Trente Mines » 14a 06ca	SCI MUID MARCEL (DUBOST)	Vente Me FRANCOIS	47 084,13 €	39 368,00 €	28€ HT/m² €	Pôle de Développement des Hauts de Margny
13/09/12	ZH n°61p – « Le Bosquet des Trente Mines » 15a48ca	Jean-Marc BOQUERY et Annie DE CLERCQ (JM PUBLICITE)	Compromis de Vente Me FRANCOIS	125 752,22 €	105 144,00 €	105 144,00 € HT	Pôle de Développement des Hauts de Margny
25/10/12	ZH 54 55a 33ca ; ZH 56 92a 35ca ; ZH 59 91ca “Le Fond de la Truie” Total 1ha 48a 59ca	Vente ARC/SCI JASMIN (JARDILAND)	Vente Me FRANCOIS	932 996,61 €	780 097,50 €	52,50HT/m² €	Pôle de Développement des Hauts de Margny
29/10/12	AH 565 ; AH 254 ; AH 255 ; AH 295 ; AH 298 ; AH 301 ; AH 320 ; AH 325 ; AH 330 ; AH 332 ; AH 364 ; AH 365 ; AH 403 “Les Vallées” pour le Total 2ha 44a 51ca	Commune de MARGNY-LES-COMPIEGNE	Vente Me BERLAIMONT	1 €	1 €	nulle	Les Vallées Rétrocession
SAINT SAUVEUR							
11/07/12	AC n°304-Centre-bourg 12a 02ca	PICARDIE HABITAT	Vente Me TAILLANDIER	101 310,60€	96 029,00 €	145 000 € HT	Centre-bourg de Saint Sauveur

VENETTE							
25/10/12	ZB n° 76 57a 80 ca	ELECTROPLUS	Vente Me BEAUVAIS	207 386.40 €	173 400,00 €	30 €HT/m ²	Bois de Plaisance
29/02/12	AC n°135 pour 18a 59ca et AC n°137 pour 2a 35ca lieudit L'Ecluse – Total 20a 94ca	OPAC DE L'OISE	Vente Me FRANCOIS	221 550,00 €	210 000,00 €	380 000,00 €HT	Quai de l'Ecluse
4/06/12	ZB 12p,14p,15p,16p,56 p « au bois de plaisance » ZB 41p,60p,61p « chemin d'Aiguisy » Total 6ha 01a 80ca	INERGY	Compromis de Vente Me BEAUVAIS	2 735 060.64 €	2 286 840,00 €	38 € HT/m ²	Bois de Plaisance
06/07/12	AB n°202 La Prairie de Venette 1ha 35a 31ca	Rétrocession Stade de foot de VENETTE	Vente Me BEAUVAIS	1€	1€	656 000,00€ (valeur actif)	La Prairie
04/10/12	AB n°205 La Prairie de Venette 3a 01ca	Rétrocession city stade VENETTE	Vente Me BEAUVAIS	1 €	1 €	6500 € (valeur actif)	La Prairie
05/10/12	ZB 61p, 41p, 16p, 15p Chemin d'Aiguisy Total 1ha40a00ca	BOSTIK	Compromis Me BEAUVAIS	477 204 €	399 000 €	38€HT /m ²	Bois de Plaisance
06/12/12	AE 315 401 rue de Beauvais 26ca	ARC/BOILEAU	Echange	0	0	3 000 €	L'Ecluse
20.12.12	ZB 77 Chemin d'Aiguisy 54a 49ca	IMCO	Vente Amiable Me BEAUVAIS	247 646,15	207 062,00	38 € HT/m ²	Bois de Plaisance
VIEUX MOULIN							

* cession non soumis en totalité ou en partie à la TVA.

Superficie totale des biens cédés :

19 ha 33 a 86 ca

Dont 11 ha 39 a 81 ca hors
promesses

Montant total des ventes

7 646 601,64 € HT

Soit 3 579 899,64 € HT hors
promesses

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

29 - CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES VOIES, RESEAUX ET ESPACES COMMUNS DU PROJET « DOMAINE DE SAINTE-CROIX » A LA CROIX SAINT OUEN

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

29 - CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT DE PROPRIETE DES VOIES, RESEAUX ET ESPACES COMMUNS DU PROJET « DOMAINE DE SAINTE-CROIX » A LA CROIX SAINT-OUEN

Un constructeur privé, la SCCV Villaménagement représentée par MM. MIQUEL et VERFAILLIE, souhaite réaliser à La Croix Saint-Ouen, sur le terrain situé au lieudit « Le Village » (site de l'ancien magasin Mammouth), un projet de construction composé de 173 logements : maisons individuelles et habitats collectifs, dont 35 logements locatifs sociaux.

Le terrain sera desservi par des infrastructures routières et piétonnières, accès nouveaux ouverts à la circulation publique, qui répondent aux seuls besoins des futurs habitants de sorte qu'ils constituent les équipements propres à l'opération tels que définis par l'article L. 332-15 du Code de l'Urbanisme.

Ces infrastructures, voies, réseaux, espaces verts accessibles au public, ont vocation à être transférés dans le domaine de la commune de La Croix Saint-Ouen, les réseaux devant être gérés par les concessionnaires.

Ce transfert de propriété est encadré au préalable par une convention au titre de l'article R. 431-24 du Code de l'Urbanisme qui a pour but :

- 1) d'assurer au constructeur, à l'issue de la parfaite réalisation des travaux que doit autoriser le Permis de Construire Valant Division, le transfert de propriété des espaces à incorporer dans le domaine public communal, conformément au plan de division annexé au permis de construire,
- 2) de garantir en contrepartie aux collectivités que les infrastructures routières et piétonnières, les ouvrages, réseaux et équipements qui seront incorporés au domaine public communal et remis à la gestion des concessionnaires, seront exécutés conformément à ce qui est prévu et convenu, de manière à ce que leur maintenance et leur entretien puissent être effectués dans des conditions optimales d'efficacité et d'économie.

Pour le réseau d'eaux usées, l'ARC détenant cette compétence, il est proposé d'être co-signataire de cette convention de transfert afin de mesurer le projet aux différentes étapes de son évolution et de s'assurer que les réseaux rétrocédés auront été convenablement réalisés.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur SELTZER,

Vu la délibération du Conseil Municipal de La Croix Saint-Ouen du 25 mars 2013, approuvant ledit projet de convention,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention relative au transfert de propriété des voies et espaces communs, et notamment des réseaux d'assainissement, de l'opération « Domaine de Sainte-Croix » à La Croix Saint-Ouen, tel qu'annexé à la présente ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents et pièces afférents à cette affaire ;

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philippe Marini', is written over the printed name.

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

DÉPARTEMENT DE L'OISE

COMMUNE DE LA CROIX SAINT-OUEN

« Domaine de Sainte-Croix »

CONVENTION RELATIVE
AU TRANSFERT DE PROPRIETE
DES VOIES ET ESPACES COMMUNS

article R.431-24 du Code de
l'Urbanisme

ENTRE

La Ville de La Croix Saint-Ouen, représentée par son Maire, Monsieur Jean DESESSART, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2013 ;

L'Agglomération de la Région de Compiègne, représentée par son Président, Monsieur Philippe MARINI, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 04 avril 2013

Ci-après dénommées **Les Collectivités**,

D'UNE PART

La société SCCV Villaménagement, dont le siège social est situé à La Croix Saint-Ouen, ZAC des Jardins, lieudit Le Prieuré, représentée par son gérant, Monsieur Philippe MIQUEL et son co-gérant, Monsieur Marcel VERFAILLIE ;

Ci-après dénommée **Le Constructeur**

D'AUTRE PART

EXPOSE PREALABLE

Le Constructeur souhaite réaliser à La Croix Saint-Ouen, sur le terrain situé au lieudit « Le Village », cadastré C0571, C0767, C0768, C0769, C0771, C0863, C0865, C1084, C2106, C2326, C2327, C2330, C2331, C2568, C2569, C2571, C2572, C2573, C2599, C2600, C3533, C3534, C3684, C3686, et C3688, un projet de construction composé de 173 logements : maisons individuelles et habitats collectifs.

Le terrain sera desservi par des infrastructures routières et piétonnières, accès nouveaux ouverts à la circulation publique, qui répondent aux seuls besoins des futurs habitants et ont été définis comme tels de sorte qu'ils constituent les équipements propres à l'opération tels que définis par l'article L. 332-15 du Code de l'Urbanisme.

Ces infrastructures, voies, réseaux, espaces verts accessibles au public, dans leur ensemble ci-après dénommés les « **espaces à transférer** », sont définis et délimités par les documents suivants :

- figurant dans la demande de Permis de construire Valant Division sollicitée par le constructeur et enregistrée n° PC 060 338 12 T 0018 déposée le 04.10.2012 en Mairie de La Croix Saint-Ouen,
- et complétés le cas échéant de documents d'ordre technique non utiles au dossier de permis de construire :

Document D1 Plan de géomètre valant division à savoir lot par lot ;

Document D2 Plan de masse du projet ;

Document D3 Plan des réseaux intérieurs / extérieurs créés (voirie, assainissement eaux usées, eaux pluviales, adduction d'eau potable, alimentation électrique, gaz, télécommunications, défense incendie, éclairage public), ainsi que leurs connections aux voies et réseaux publics : rue des Plaideurs, avenue des Bruyères et les futures attentes de la rue d'Artois et du terrain d'assiette des services techniques de la Ville ;

Document D4 Plan d'aménagement des espaces verts et surfaces réalisés, comprenant la définition de la clôture séparative (végétalisée ou non) des bâtiments F et G ;

Document D5 Note descriptive de la gestion des locaux poubelles et vélos concernant ces mêmes bâtiments ;

Document D6 Note descriptive des matériaux et équipements implantés : candélabres, locaux techniques à transférer, mobilier urbain, signalétique...

Document D7 Dossier d'avant-projet des voiries et réseaux ainsi que profils en long et coupes types ;

Document D8 Plan de phasage des voiries et réseaux compte tenu de la réalisation en trois tranches, correspondant à trois tranches fonctionnelles soit trois phases de rétrocession ;

La présente convention a pour but :

- 1) d'assurer au **Constructeur**, à l'issue de la parfaite réalisation des travaux que doit autoriser le Permis de Construire Valant Division, le transfert de propriété des « **espaces à transférer** » dans le domaine communal, conformément au plan de division annexé (Document D1), tels que définis à la légende par le terme « **espaces à transférer** »
- 2) de garantir en contrepartie aux **Collectivités** que les infrastructures routières et piétonnières, les ouvrages, réseaux et équipements qui seront incorporés au domaine communal et remis à la gestion des concessionnaires, seront exécutés conformément à ce qui est prévu et convenu, tel que figurant dans les documents sus-désignés, et tel que définis dans les annexes 1 à 11 de la présente convention, de manière à ce que leur maintenance et leur entretien puissent être effectués dans des conditions optimales d'efficacité et d'économie.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Engagement des Collectivités

La Ville de La Croix Saint-Ouen s'engage, sous réserve du strict respect des conditions fixées à la présente convention, à reprendre gratuitement dans le domaine communal les « **espaces à transférer** » du projet sus-désigné, établi par le **Constructeur** sur les parcelles situées au lieudit « Le Village », cadastrées section C n°767, 768, 769, 771, 863, 1084, 2106, 2326, 2327, 2330, 2331, 2568, 2569, 2571, 2572, 2573, 2599, 2600, 3533, 3534, 3684 (superficie totale 29 851 m²), et faisant l'objet de la demande de Permis de Construire Valant Division n° PC 060 338 12 T 0018 déposée le 04.10.2012, à savoir :

- les infrastructures routières et piétonnières de desserte des habitations et leur mobilier urbain, les espaces verts figurant dans les « **espaces à transférer** », selon documents ci-dessus désignés ;
- les réseaux relevant de la compétence communale (eaux pluviales, eau potable et éclairage public), selon documents ci-dessus désignés ;

La Ville de La Croix Saint-Ouen s'engage également à faciliter la reprise dans leurs champs de compétence auprès des concessionnaires, des réseaux publics connexes : électricité, télécommunications etc...

L'Agglomération de la Région de Compiègne s'engage, pour ce qui la concerne, et dans les mêmes conditions, à reprendre la gestion du réseau d'assainissement créé par le projet et devant être transféré à la Commune, figurant aux documents ci-dessus désignés.

A l'issue de ce transfert de propriété, la Ville de La Croix Saint-Ouen pourra procéder au classement des biens considérés dans son domaine public communal.

Article 2 : Engagement du Constructeur

Le Constructeur s'engage à financer intégralement et à exécuter ou à faire exécuter les travaux de viabilité et d'équipement propre du projet de construction décrits dans la demande de Permis de Construire Valant Division n° PC 060-338 12 T 0018 conformément aux règles de l'art, normes et prescriptions des collectivités et des concessionnaires de réseaux telles qu'elles apparaissent dans les annexes n°1 à 11 ci-jointes :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| 1- Voirie | 7- Eclairage |
| 2- Assainissement Eaux Usées | 8- Gaz |
| 3- Assainissement Eaux Pluviales | 9- Télécommunications |
| 4- Adduction d'Eau Potable | 10- Espaces Verts publics |
| 5- Défense Incendie | 11- Signalétique et mobilier urbain |
| 6- Electricité | |

Ces annexes définissent les principales caractéristiques techniques géométriques, normatives etc... des ouvrages à réaliser. Elles doivent se conformer aux normes connues, DTU, recommandations du CERTU pour les ouvrages et travaux correspondants et aux règles de l'art.

La réalisation des travaux commandés par le Constructeur sera précédée de la réalisation d'un dossier d'exécution défini conformément à ces normes et prescriptions, sur lequel les **Collectivités** et les concessionnaires vérifieront leur conformité aux règles et aux prescriptions de construction de ces ouvrages et donneront un avis préalable à leur exécution.

Le Constructeur s'engage à prendre en compte toutes les observations et remarques formulées par les collectivités ou les concessionnaires, dans la limite des observations et recommandations du PC n°06033812T0018.

Par ailleurs, le Maire ou son représentant technique, l'ARC ou son représentant technique seront invités aux réunions de chantier et aux opérations de réception de travaux par le Constructeur qui leur accordera à cette occasion le droit de pénétrer sur le chantier.

Le Constructeur s'engage à fournir aux Collectivités :

- Une notice détaillée des ouvrages à réaliser intégrant la description technique de leur réalisation et de leurs conditions d'exécution
- Les plans de récolement des différents réseaux (assainissement, génie civil, téléphonie, éclairage public) délivrés par les concessionnaires ou les entreprises ayant réalisé les travaux. Les plans de récolement pour les réseaux d'eau potable, gaz, électricité seront délivrés par les concessionnaires. Ces documents devront être établis par un géomètre et suivant le référent tel que décrit en annexe ;

- Avant toute réalisation, le Constructeur s'engage à solliciter l'avis du concessionnaire et de la Commune concernant la position des réseaux ;
- Le Constructeur fournira en fin de chantier les fiches de récolement par branchement et par réseaux, quelle que soit la nature du branchement (eau, assainissement, électricité, téléphone...), ainsi qu'un plan général géoréférencé (LAMBERT 93) par réseau en trois exemplaires et numérisé au format AUTOCAD.

Ces plans seront récolés et seront conformes aux exigences DICT.fr permettant leur classement en catégorie A.

- Dans le cas où des parties de réseaux notamment les branchements se situeraient en partie privée, une servitude devra être établie par le Constructeur au profit du propriétaire du réseau.

En cas de modification de la demande de Permis de Construire Valant Division, le **Constructeur** s'engage à fournir les plans et pièces modifiées, en nombre d'exemplaires suffisant, aux concessionnaires et aux **Collectivités**, pour avis sur le projet, ce avant le dépôt du Permis de Construire Modificatif. Cela pourra impliquer la conclusion d'un avenant à la présente convention, si le projet modifié devait introduire de nouveaux équipements susceptibles d'être transférés aux collectivités.

Article 3 : Responsabilités du Constructeur

Le **Constructeur** reste propriétaire des « **espaces à transférer** » jusqu'à leur rétrocession et leur incorporation dans le domaine communal.

En cas de réalisation des travaux par phase, les modalités de la présente convention et notamment la rétrocession des espaces convenus, seront mises en œuvre en fonction de ce phasage. Celui-ci devra prévoir que chaque tranche soit fonctionnellement autonome de manière que les rétrocessions successives soient complètes et n'impliquent pas de superposition des responsabilités sur les ouvrages.

Ainsi, pour le cas où des réseaux ou portions de réseaux sont réalisés au cours des phases initiales et rétrocedés, alors qu'ils sont situés sur des sections de terrain non rétrocedées, le **Constructeur** restera responsable des dégâts qui pourraient être occasionnés sur ces réseaux par les travaux réalisés au cours des phases ultérieures sous sa responsabilité.

Le Constructeur laissera libre l'accès aux concessionnaires et collectivités pour l'entretien des réseaux restant sur des parcelles privées.

En cas de détérioration des « **espaces à transférer** » après les opérations de réception prévues à l'article 6 ci-dessous et avant le prononcé du transfert, leur remise en état devra être réalisée aux frais du Constructeur, avant leur incorporation dans le domaine communal. Si nécessaire, une nouvelle visite contradictoire entre le Constructeur et les **Collectivités**, telle que définie à l'article 6.1 ci-dessous, sera diligentée.

Le délai prévu à l'article 6.2 (C) sera alors augmenté du délai nécessaire pour cette reprise de travaux.

Article 4 : Autorisations du projet à obtenir préalablement

Le **Constructeur** s'engage par la présente à obtenir auprès des administrations et des concessionnaires toutes les autorisations indispensables à la commercialisation et à la desserte des parcelles et des constructions issues de la division.

Le cas échéant, si une déclaration au titre de la loi sur l'eau s'avère nécessaire (articles L. 214-1 et suivants, R. 214-32 et suivants du Code de l'Environnement), Le **Constructeur** s'engage à fournir une copie du dossier de déclaration à la Ville de La Croix Saint-Ouen pour information.

Article 5 : Conditions de branchement et raccordement aux réseaux

Les frais, coûts et taxes de branchement ou de raccordement aux réseaux publics, notamment de télécommunication, assainissement, éclairage public, eau, gaz et électricité, seront à la charge du **Constructeur**, qui s'interdit expressément, par la présente convention, de réclamer toute indemnité ou participation financière aux **Collectivités** à ce sujet.

Concernant le réseau d'eau potable, tous les compteurs nécessaires au projet seront fournis au **Constructeur** par le service communal des eaux et mis en place par le **Constructeur**, dans un endroit qui devra être défini entre le **Constructeur** et le service communal de l'eau, par une convention spécifique, pour en faciliter l'accès aux relevés des index de consommation. Ces compteurs resteront propriétés du service communal de l'eau.

Article 6 : Opérations suivant l'achèvement des travaux

Les « **espaces à transférer** » seront repris par les Collectivités conformément au plan de division (Document D1) et au phasage (Document D8) figurant au Permis de Construire Valant Division, à mesure que les phases définies seront achevées et après construction des bâtiments figurant au Permis de Construire Valant Division, suite aux opérations de vérification contradictoire prévues aux articles 7 et 8 ci-dessous.

6.1 - Dossier d'achèvement et visite contradictoire

Pour chaque phase de travaux définie au plan de division (Document D1), au terme de l'achèvement des constructions et au plus tard dans les trois mois suivant réception des DAACT en mairie de La Croix Saint-Ouen (service urbanisme), le **Constructeur** déposera auprès des collectivités un dossier d'achèvement de travaux comprenant toutes les pièces justificatives de fin de travaux, décrit à la présente convention. Dans un délai de 1 mois après réception de ce dossier, les **Collectivités** déclencheront la visite contradictoire afin d'établir le procès verbal de parfait achèvement et de rétrocession.

Cette invitation sera adressée au moins quinze jours à l'avance et indiquera le lieu et l'heure du rendez-vous.

Le dossier de récolement sera composé des éléments suivants :

- les notes de calcul, les plans d'exécution, les plans de récolement, le résultat de tous les essais techniques réalisés, et d'une manière générale tous les documents justificatifs relatifs au constat de la bonne exécution des travaux réalisés ;

- un rapport émanant d'un bureau d'études agréé et indépendant de la maîtrise d'œuvre et des entreprises attestant que les travaux de viabilisation et de réalisation des « **espaces à transférer** » ont été effectués conformément aux règles de l'art, aux normes techniques en vigueur et aux documents relatifs à la présente convention ;
- la ou les notices de fonctionnement et les prescriptions de maintenance des fournisseurs, relatives aux éléments d'équipements mis en œuvre ;
- toutes autres pièces décrites en annexe de la présente convention ;
- l'acte de servitude au cas où une partie des réseaux publics se situeraient sous emprise privée ou conservée par le Constructeur.

6.2 - Conclusions de la visite contradictoire

La visite contradictoire prévue à l'article 7 ci-dessus donnera lieu à un procès-verbal, aux termes duquel les représentants des **Collectivités** pourront formuler les réserves et prescriptions qu'ils jugeront utiles, en précisant si elles font ou non obstacle au transfert de la propriété des « **espaces à transférer** » dans le patrimoine de la Ville de La Croix Saint-Ouen, et à leur incorporation dans le domaine public.

- A) si les réserves et prescriptions font obstacle au transfert de propriété des « **espaces à transférer** » et à leur incorporation dans le domaine communal, le procès-verbal contradictoire mentionnera cette impossibilité et, en conséquence, le transfert de propriété par le **Constructeur** au profit de la Ville de La Croix Saint-Ouen sera différé jusqu'à la levée des réserves ou à la réalisation des prescriptions ; le délai pour la levée de ces réserves sera précisé dans le procès-verbal et, à l'issue de celui-ci, une nouvelle visite contradictoire aura lieu, en vue de valider l'état des espaces à transférer et de fixer la date à partir de laquelle sera compté le délai de 04 mois prévu au (C) ci-dessous en vue du transfert de propriété ;
- B) si les réserves et prescriptions ne font pas obstacle au transfert de propriété des « **espaces à transférer** » et à leur incorporation dans le domaine communal, le procès-verbal en fera mention et, le cas échéant, indiquera la nature des malfaçons éventuellement constatées, et les délais dans lesquels le **Constructeur** sera tenu de terminer les travaux de reprise.
- C) dès lors que les prescriptions demandées par les concessionnaires et/ou les collectivités ont été validées et contrôlées par le bureau d'étude, le procès verbal contradictoire sera établi et la Ville de La Croix Saint Ouen prendra toute diligence pour la réalisation de ce transfert des « **espaces à transférer** » pour la phase achevée (signature de l'acte authentique) dans le délai de 4 mois suivant la visite finale.

Article 7 : Dossier de transfert

Le **Constructeur** remettra copie aux **Collectivités** des procès-verbaux de réception, certificats d'achèvement et de conformité des « **espaces à transférer** », afin qu'il puisse être procédé à leur transfert dans leur domaine public.

Les procès-verbaux et certificats seront accompagnés :

- d'un dossier de récolement éventuellement modifié ou complété à la suite des opérations contractuelles prévues à l'article 6.2 (B) ;

- des attestations et certificats d'assurances « Responsabilité Constructeur » de l'ensemble des intervenants (maître d'œuvre, géomètre, bureau d'études, etc.), garantissant notamment les responsabilités prévues aux articles L.241-1 et L.241-2 du Code des Assurances, pour ce qui concerne les « **espaces à transférer** ».

Article 8 : Transfert de propriété des espaces à transférer

Après la levée de la totalité des réserves, permettant que le projet corresponde à ce qui est convenu ici préalablement, le Maire de La Croix Saint-Ouen et le Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sont autorisés par leurs assemblées délibérantes, à signer l'acte authentique de transfert des « **espaces à transférer** » au domaine public, comme prévu à l'article 9 ci-dessous, et toutes les pièces y afférent.

Article 9 : Acte authentique de transfert et frais

Le transfert de propriété des « **espaces à transférer** » de l'opération sera effectué par acte authentique établi par le notaire de l'opération et régulièrement publié aux hypothèques, dans le délai prévu à l'article 6.2 (C) sauf cas prévu à l'article 3.

Pour chaque phase achevée, l'ensemble des frais liés à chaque transfert de propriété (géomètre, notaire, publicité...) sera à la charge du Constructeur, lequel s'interdit expressément, par la présente convention, de réclamer toute indemnité ou participation financière de la Ville de La Croix Saint Ouen à ce sujet.

Article 10 : Responsabilité de la Collectivité

A compter de chaque transfert de propriété, les **Collectivités** seront subrogées dans les droits du Constructeur vis-à-vis des garanties prévues par la Loi (biennales, décennales) à l'encontre des intervenants aux travaux de viabilisation et d'aménagement du lotissement.

Article 11: Prise d'effet de la convention

La présente convention prendra effet à compter de la date de sa signature pour être annexée à l'arrêté de permis de construire valant division [n°PC 060 338 12 T 0018].

Article 12: Résolution de plein droit

La présente convention sera résolue de plein droit :

- après mise en demeure de la part de l'une au moins des Collectivités demeurée sans effet dans un délai d'un mois à compter de sa notification au Constructeur :
 - o Si le démarrage des travaux n'intervenait pas dans un délai de deux ans à compter de la date de délivrance du permis de construire (sauf prorogation) ;
 - o Dans le cas prévu à l'article 6.2 (A) ;

- En cas de non respect par le Constructeur de l'une des obligations à sa charge, prévue par la présente convention.
- A la demande expresse du Constructeur en cas de non-réalisation du projet ou pour la partie non réalisée du projet au regard du Document D8 définissant le phasage.
- Si les manquements du Constructeur causent un grief ou un dommage aux collectivités

Article 13 : Transmission de la convention

La présente convention continuera à produire ses effets en cas de transfert du Permis de Construire Valant Division n°PC 060 338 12 T 0018, pourvu que la personne devant se substituer à la société SCCV VILLAMÉNAGEMENT déclare expressément prendre à sa charge toutes les obligations du Constructeur envers les **Collectivités** telles qu'elles résultent de la présente convention.

Article 14 : Règlement des litiges

En cas de litige concernant l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour trouver un accord amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis, par la partie la plus diligente, aux juridictions compétentes.

SIGNATURES

La Croix Saint-Ouen, le

Le Constructeur

Le Maire

SCCV VILLAMÉNAGEMENT

Jean DESESSART

Le Président de l'ARC

Philippe MARINI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 4 a v r i l 2 0 1 3

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

30 - COMMUNES DE L'ARC : MISE EN PLACE DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ADDUCTION EN EAU POTABLE – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

30 - COMMUNES DE L'ARC : MISE EN PLACE DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ADDUCTION EN EAU POTABLE – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP) de l'ARC vient d'être approuvé. Il détermine un programme de travaux à mettre en œuvre pour sécuriser la ressource en eau potable et prévoir les évolutions d'adduction d'eau sur le territoire et les travaux à réaliser.

Afin de mettre en œuvre le SDAEP, il est nécessaire de s'appuyer sur une maîtrise d'œuvre spéciale à cet effet, et conformément au code des marchés publics, il est nécessaire de lancer une procédure de passation de Maîtrise d'œuvre sur Appel d'Offres restreint.

Conformément aux articles 33 et 74 du Code des Marchés Publics, il y a lieu de désigner un jury qui comprendra :

- Le Président de l'ARC ou son représentant.
- 5 membres du Conseil d'Agglomération, élus par le Conseil d'Agglomération en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- Il sera procédé, selon les mêmes dispositions, à l'élection des suppléants, en nombre égal à celui des membres titulaires.

En outre, le jury comprendra trois personnes ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats de l'Appel d'Offres.

Des membres de l'administration de l'ARC peuvent assister aux réunions du jury, sans voix délibérative.

Le jury proposera à Monsieur le Président de l'ARC une sélection de 6 candidats maximum appelés à présenter une offre sur la base du programme retenu par l'ARC.

Cette mission est estimée à 400 000 €HT.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. BERTRAND,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 18 mars 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

.../...

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le lancement de la procédure d'Appel d'Offres restreint en matière de maîtrise d'œuvre auprès d'un bureau d'études spécialisé et de fixer la composition du jury comme suit :

- Monsieur Eric BERTRAND, représentant Monsieur le Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne,

Membres titulaires	Membres suppléants
• M. Jean Claude GRANIER	• Mme Evelyne LECHAPPELLIER
• M. Bernard HELLAL	• M. Philippe VALLEE
• M. Nicolas LEDAY	• Mme Marie-Christine LEGROS
• Mme Arielle FRANCOIS	• M. Michel LE CARRERES
• M. Sadi GUERDIN	• M. Baudouin GERARD

- Personnes ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats du concours :

- un représentant du service de l'eau de la Ville de Beauvais,
- un représentant de l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO),
- M. DUFOUR de la Société d'Etude et Contrôle des Travaux (SECT).

- Le comptable public et un représentant du service en charge de la concurrence seront invités à participer au jury avec une voix consultative.

SOLLICITE les aides financières afférentes au projet de SDAEP auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général de l'Oise,

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier

PRECISE que la dépense est inscrite au budget eau potable.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

31 - POLE DE DÉVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY : AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

31 - POLE DE DÉVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY : AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

Les travaux de la 1^{ère} phase de viabilisation du Pôle de Développement des Hauts de Margny sont en voie d'achèvement. Des prestations complémentaires doivent être réalisées, notamment :

- modifications des abords du giratoire sur la RD 202 demandées par le Conseil Général,
- création d'un trottoir le long de la voie de l'EPIDE,
- prise en compte des prescriptions imposées par la Direction Départementale des Territoires (DDT), dans le cadre du dossier loi sur l'eau (avaloirs dotés de filtres à particules, vannes de sectionnement sur le réseau pluvial),
- ajout d'un poste supplémentaire de distribution électrique suite au déplacement du poste de refoulement des eaux usées,
- terrassement complémentaire et mise en place de terre végétale,
- modification des alimentations en eau des bâtiments existants,
- signalisation réglementaire complémentaire.

L'ensemble de ces prestations complémentaires nécessite la passation d'avenants aux marchés en plus ou moins-value.

Aussi, il est proposé les avenants suivants :

désignation	Entreprises	Montant du marché initial (€HT)	Montant de l'avenant (€HT)	Montant du nouveau marché (€HT)	Pourcentage de variation (%)
Lot 1 : voirie	Sté EUROVIA	3 053 487,26	+209 538,99	3 263 026,25	+6,86 %
Lot 2 : assainissement	Sté BREZILLON	1 381 890,89	-116 077,55	1 265 813,34	-8,39 %
Lot 3 : eau potable fourreaux	Sté CAGNA	1 347 423,90	+ 40 335,20	1 387 759,10	+3 %
Lot 4 : électricité BT/EP	Sté LESENS	689 710,15	-72 000,00	617 710,15	-10,44 %

Les présents avenants, par rapport au coût global de cette 1^{ère} phase des travaux (7 lots) d'un montant total de **6 696 249,40 €HT**, ne représentent que **0,90%** d'augmentation sur le montant total des travaux.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu, le rapport présenté par M. GUESNIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 19 mars 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 21 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE la passation des avenants aux marchés de travaux avec les sociétés suivantes :

- | | |
|---------------------|-------------------------|
| - Société EUROVIA | <u>+209 538,25 €HT,</u> |
| - Société BREZILLON | <u>-116 077,55€HT,</u> |
| - Société CAGNA | <u>+40 335,20 €HT,</u> |
| - Société LESENS | <u>-72 000,00 €HT.,</u> |

AUTORISE Monsieur le Président ou en cas d'empêchement de celui-ci son représentant à être signataire des pièces afférentes à ce dossier

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, opération 975.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

**32 - POLE DE DÉVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – PÔLE ÉVÈNEMENTIEL
« LE TIGRE » - AMÉNAGEMENT DES ABORDS : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION
D'ENTREPRISES**

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

**Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant :** 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

32 - POLE DE DÉVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – PÔLE ÉVÈNEMENTIEL « LE TIGRE » - AMÉNAGEMENT DES ABORDS : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Dans le cadre de la création du Pôle Évènementiel dénommé « Le Tigre », votre assemblée a, par délibération du 15/11/2012, attribué les marchés de travaux du bâtiment pour un montant de **2 599 978,97€HT**.

Afin de rendre cet équipement opérationnel, il est nécessaire de réaliser l'aménagement des abords. Il s'agit :

- des raccordements aux réseaux publics en eau, assainissement, gaz et électricité,
- de l'aménagement du parvis d'entrée entre le parking et le bâtiment,
- de l'éclairage de l'esplanade devant le bâtiment (tarmac).

Sur la base du projet d'aménagement que vous aviez validé précédemment, et comme prévu au permis de construire, il est proposé un dossier technique afin d'organiser une consultation d'entreprises conformément au code des marchés publics.

Le coût estimé de ces travaux de VRD s'élève à **700 000 €HT**.

Il est précisé que la réfection du revêtement du tarmac devant le bâtiment n'est pas incluse dans cette consultation, ces travaux pouvant être différés.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu, le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 19 mars 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet technique d'aménagement des abords du Pôle Évènementiel tel que présenté,

AUTORISE le lancement d'une consultation d'entreprises conformément au code des marchés publics,

AUTORISE Monsieur le Président ou en cas d'empêchement de celui-ci son représentant à être signataire des pièces afférentes à ce dossier

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, opération 975.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

33 - LA CROIX SAINT OUEN : ZAC DES JARDINS : AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de votants : 49

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

33 - LA CROIX SAINT OUEN : ZAC DES JARDINS : AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

Par délibération du 18/12/2010, votre assemblée a autorisé le lancement d'une consultation d'entreprises afin de réaliser la première phase de travaux de la ZAC des Jardins à La Croix Saint Ouen, qui consiste à la création d'un nouveau quartier d'habitation.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 17/03/2011 a désigné les entreprises chargées de cette opération et notamment pour les lots suivants :

Lot 2 : assainissement, eaux usées, eaux pluviales (Entreprise EUROVIA)	1 488 497,15 €HT
Lot 3 : eau potable, fourreaux, génie civil de télécommunication (Entreprise CAGNA)	693 025,40 €HT
Lot 4 : éclairage public, basse tension (Entreprise INEO)	589 493,60 €HT

Or, cette opération a été retardée en raison des difficultés de maîtrise foncière et de mise en œuvre des fouilles archéologiques qui ont dû être entreprises sur une grande partie du périmètre de la ZAC.

Parallèlement, la commercialisation a été entamée et les projets de constructeurs retenus nécessitent des adaptations de viabilité des parcelles.

Ces modifications de programmes nécessitent des travaux complémentaires non prévus initialement. Il s'agit :

- du remplacement du réseau d'eaux usées de la rue Ferdinand Meunier et la création de 22 branchements supplémentaires,
- de la modification des réseaux basse tension, gaz, eau potable et la création de 22 branchements supplémentaires,

Aussi, il est proposé des avenants aux marchés de travaux pour les lots n°2, n°3, n°4 correspondants à ces modifications :

Lot 2 : assainissement, eaux usées, eaux pluviales pour un montant de **161 339,20 €HT**, soit une augmentation de 10,84% ce qui porte le marché à 1 649 836,15€HT,

Lot 3 : eau potable, fourreaux, génie civil de télécommunication pour un montant de **17 908,50 €HT**, soit une augmentation de 2,6% ce qui porte le marché à 710 933,90€HT,

Lot 4 : éclairage public, basse tension pour un montant de **2 741,80 €HT** soit une augmentation de 0,46% et qui porte le marché à 592 235,40€HT

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu, le rapport présenté par Monsieur GUESNIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 19 mars 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 21 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE la passation des avenants aux marchés de travaux de la ZAC des Jardins à la Croix Saint Ouen, avec les sociétés suivantes :

- | | |
|-------------------|-------------------------|
| - Société EUROVIA | <u>+161 339,20 €HT,</u> |
| - Société CAGNA | <u>+17 908,50 €HT,</u> |
| - Société INEO | <u>+2 741,80 €HT.</u> |

AUTORISE Monsieur le Président ou en cas d'empêchement de celui-ci son représentant à être signataire des pièces afférentes à ce dossier

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

34 - VIEUX MOULIN – REFECTION DU PRIEURÉ DE SAINT PIERRE EN CHASTRES : LANCEMENT DE L'OPÉRATION ET PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « UN CHATEAU POUR L'EMPLOI » ET SIGNATURE D'UNE CONCESSION AVEC L'ONF

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

34 – VIEUX MOULIN – REFECTION DU PRIEURÉ DE SAINT PIERRE EN CHASTRES : LANCEMENT DE L'OPERATION, PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « UN CHATEAU POUR L'EMPLOI OISE » ET SIGNATURE D'UNE CONCESSION AVEC L'ONF

L'ARC avait envisagé d'acquérir le Prieuré de Saint Pierre en Chastres sis à Vieux Moulin ,dans le but d'accueillir des manifestations culturelles et de valoriser ce site qui, depuis des années, est resté à l'abandon. A l'issue de multiples difficultés d'ordre administratif, un accord a finalement pu être trouvé entre l'ARC et l'ONF.

Ainsi, l'ONF propose, dans l'attente de la signature d'un bail emphytéotique qui devrait intervenir en 2014, la signature d'une concession permettant à l'ARC d'intervenir sur les bâtiments. La durée de cette concession est cependant fixée à 18 ans de manière à assurer à l'ARC une certaine pérennité dans la jouissance du bien au regard du montant de l'investissement réalisé.

Cette concession s'accompagne obligatoirement d'une redevance annuelle. Celle-ci originellement évaluée à 9 000 euros a été réduite à 5 000 euros après négociation. Le projet de concession est joint au présent rapport.

Le programme de travaux dont votre assemblée a décidé par délibération en date du 12/11/2010, peut donc démarrer.

La 1^{ère} phase de travaux à envisager est la suivante :

- réfection de la charpente et de la couverture du Prieuré,
- mise en sécurité des ruines de l'ancienne chapelle.

Pour mener à bien ces travaux et diminuer les coûts initiaux, il est envisagé de mener un chantier d'insertion pour l'activité économique avec l'association Un Château pour un l'Emploi Oise.

En effet, cette association d'insertion s'est spécialisée dans la rénovation de bâtiments et a obtenu un agrément de la DRAC.

Ainsi, ce chantier d'insertion se déroulerait sur une période d'une année et permettrait à 16 personnes de bénéficier d'un emploi d'insertion. Ce projet a été présenté aux services de l'Etat qui l'ont validé.

Le coût prévisionnel restant à la charge de l'ARC pour la main d'œuvre est de 107 633,00 €.

Pour réaliser ce chantier d'insertion, il est indispensable que les matériels (acquisition ou location d'échafaudage et de bennes à graviers) ainsi que les matériaux (tuiles, bois etc...) soient pris en charge par l'ARC.

Il est donc nécessaire de lancer une consultation d'entreprises en la forme de marché à bons de commande pour l'achat de fournitures et dont le montant prévisionnel est évalué à 120 000 €HT maximum.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu, le rapport présenté par *Madame GARREAU,*

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 19 mars 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE et **AUTORISE** la signature par l'ARC de la concession de 18 ans proposée par l'ONF concernant le Prieuré de Saint Pierre en Chastres, moyennant une redevance annuelle de 5 000 euros,

APPROUVE la 1^{ère} phase de travaux à réaliser, pour l'activité économique, en la forme de chantier d'insertion avec l'association un Château pour l'Emploi Oise,

AUTORISE la signature d'une convention entre l'ARC et l'association un Château pour l'Emploi Oise dont le coût restant à la charge de l'ARC est évalué à 107 633,00€,

AUTORISE le lancement d'une consultation d'entreprises pour l'achat ou la location des matériels et matériaux nécessaires à la réalisation de ce chantier pour un montant maximum de 120 000,00€HT

AUTORISE Monsieur le Président ou en cas d'empêchement de celui-ci son représentant à être signataire des pièces afférentes à ce dossier

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

HABITAT

35 - POURSUITE DE L'OPAH SUR DEUX ANNÉES COMPLÉMENTAIRES (de mi 2013 à mi 2015)

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

HABITAT

35 - POURSUITE DE L'OPAH SUR DEUX ANNEES COMPLEMENTAIRES (de mi 2013 à mi 2015)

L'ARC a approuvé son Programme Local de l'Habitat le 12 novembre 2009. Le programme d'actions du PLH prévoit de poursuivre l'intervention de l'Agglomération de la Région de Compiègne en faveur de l'amélioration de l'habitat privé ancien.

Afin d'atteindre cet objectif, l'ARC a mis en place en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les 15 communes depuis le 1^{er} août 2010. Au 31 décembre 2012, cette OPAH a permis d'améliorer le confort de 125 logements pour un montant de travaux de près de 2,2 M€.

La question de la prolongation de l'OPAH au-delà du 31/07/2013 a été posée à la dernière commission locale de l'amélioration de l'habitat (CLAH) du 10 décembre :

- cette prolongation est possible pour un délai de 2 ans (une convention d'OPAH dure 5 ans maximum) et l'ANAH y est favorable.

- sans OPAH et son suivi animation, la mobilisation d'aide pour les particuliers serait possible mais ceux-ci ne pourraient pas bénéficier gratuitement de l'aide de l'opérateur

- en outre l'opérateur d'OPAH joue un rôle important dans le repérage et le traitement des situations d'habitat indigne, sans nécessairement recourir aux aides de l'ANAH.

- cette prolongation de 2 ans permettrait de faire coïncider le terme de l'OPAH avec celui du PLH et de la convention de délégation des aides à la pierre. Ceci permettrait d'envisager l'action de l'ARC sur le parc privé dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la politique de l'habitat, en fonction des priorités et des outils qui seront définis fin 2015.

Dans le cadre de la réglementation de l'ANAH, cette OPAH aurait comme axes prioritaires d'intervention : la lutte contre l'habitat indigne, la lutte contre la précarité énergétique, la prévention et le redressement des copropriétés en difficulté, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Sous réserve des concours de l'ANAH (aide à l'ingénierie), du Conseil Général et du Conseil Régional, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Montant estimé par an	100 000 € HT/an
Total pour les deux années	200 000 € HT

A noter que le Conseil Régional limite l'intervention de son Dispositif d'Appui aux Initiatives des Territoires (DAIT) au 31 décembre 2013. Aussi, les dépenses liées au suivi-animation des périodes dépassant cette échéance ne sont pas prises en compte.

Le tableau ci-après synthétise le plan de financement prévisionnel cumulé sur deux ans. Le reste à charge pour l'ARC pourra être réduit si le Conseil Régional poursuit son aide au-delà du 31/12/2013.

	%	Montant
Conseil Général	20 % TTC	47 840 €
Conseil Régional	30 % TTC Le Dispositif d'Appui aux Initiatives des Territoires (DAIT) limite son intervention au <u>31/12/2013</u> .	14 949 €
ANAH sur crédits délégués à l'ARC	35 % HT	70 000 €
Reste à charge pour l'ARC sur montant HT		67 211 €

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Madame TROUSSELLE,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 14 mars 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la prolongation de l'OPAH intercommunale pour une durée de deux ans (1^{er} août 2013-31/07/2015) ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant de prolongation de cette OPAH avec l'Agence Nationale de l'habitat (ANAH) ;

AUTORISE le lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres en vue de désigner le titulaire du suivi-animation ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'ANAH selon le plan de financement prévisionnel indiqué dans les attendus de la délibération,

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Principal, chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 4 a v r i l 2 0 1 3

HABITAT

36 - CONVENTION DE DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE – AVENANT 2013

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

HABITAT

36 - CONVENTION DE DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE – AVENANT 2013

Lors du Comité Régional de l'Habitat du 05 mars 2013, les objectifs et moyens en matière d'aide à la pierre pour la Picardie, les trois départements et les délégataires ont été présentés.

S'agissant de l'ARC, les données sont les suivantes

❖ Parc social

	Objectifs 2013
PLUS - PLAI	70
PLS	15

Une dotation de 189 000 € est octroyée à l'ARC en 2013 pour les logements PLUS-PLAI.

Concernant la subvention par logement, la dotation disponible conduit à proposer pour les programmes comportant au minimum 25 % de PLAI, le montant de 2 700 € pour la zone B.

Pour les PLS, l'objectif pourra être augmenté en fonction de l'avancement des projets.

❖ Parc privé

	Objectifs 2013	
	Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs
Logements indignes	1	3
Logements très dégradés	2	3
Logements dégradés	-	2
Travaux autonomie	13	-
Travaux économie d'énergie	21	-
Crédit hors FART (Fond d'Aide à la rénovation thermique)	337 500 €	
Crédit FART	62 000 €	

Les dotations (en particulier FART) pourront évoluer si les engagements le nécessitent.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par *Monsieur FOUBERT*,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme du 14 mars 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant 2013 à la convention de délégation des aides à la pierre,

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Principal, chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

HABITAT

37 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MANDAT AVEC L'ANAH POUR LA GESTION DES AIDES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITAT PRIVÉ OCTROYÉES PAR L'ARC

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

HABITAT

37 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MANDAT AVEC L'ANAH POUR LA GESTION DES AIDES COMPLEMENTAIRES A L'HABITAT PRIVE OCTROYEES PAR L'ARC

L'ARC est délégataire des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) suivant une convention conclue en juillet 2010.

Pour autant, l'ANAH continue à assumer l'instruction des dossiers et le paiement des subventions.

Afin d'avoir un guichet unique pour le financement de chaque dossier, l'ANAH gère également, au nom et pour le compte de l'ARC, les aides à l'habitat privé que l'agglomération apporte sur son budget propre, chaque décision relevant cependant du Président de l'agglomération.

Ces aides résultent des abondements pris en charge par l'ARC dans le cadre de l'OPAH intercommunale dont le montant annuel proposé en 2013 est de 97 500 € :

- aide complémentaire à la « prime de réduction de loyer » de l'ANAH pour les propriétaires bailleurs en cas de conventionnement dans le secteur social ou très social (montant prévisionnel de 50 000 €/an)
- aide aux propriétaires occupants dont les ressources sont supérieures aux plafonds fixés par l'ANAH et au plus égales au plafond de ressources du PLUS pour des travaux liés à la maîtrise de l'énergie concernant des logements situés en copropriété. La copropriété devra produire un bilan thermique conforme au cahier des charges de l'ADEME. Le taux de subvention est de 20 % pour un plafond de travaux HT subventionnable de 13 000 € (montant prévisionnel de 40 000 €/an).
- prime complémentaire aux aides de l'ANAH dans le cadre du programme d'aide à la rénovation thermique des logements : « Habiter mieux » (montant prévisionnel de 7 500 €).

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par M. FOUBERT,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme du 14 mars 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le régime d'abondement des aides de l'ANAH pris en charge par l'ARC, en 2013 sur son budget propre, dans le cadre de l'OPAH intercommunale ;

.../...

DONNE mandat à l'ANAH pour la gestion des aides à l'habitat privé apportées par l'ARC sur son budget propre pour un montant de 97 500 € en 2013, intégrant les reports 2012.

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Principal, chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

HABITAT

38 – DISPOSITIF DUFLOT – POSITIONNEMENT DES COMMUNES DE L'ARC

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013

Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

HABITAT

38 - DISPOSITIF DUFLOT – POSITIONNEMENT DES COMMUNES DE L'ARC

La loi de finances pour 2013 a créé un nouveau dispositif d'incitation fiscale à l'investissement locatif intermédiaire. Ce nouveau dispositif entré en vigueur le 1er janvier 2013, vise à recentrer les aides fiscales à l'investissement locatif privé dans les zones où le besoin en logements intermédiaire est le plus fort.

L'aide consiste en une réduction d'impôt de 18% étalée sur 9 ans, pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, en contrepartie d'un engagement de location sur la même période.

Les dépenses prises en compte sont plafonnées à 300 000€ par logement et 5 500€ par m² de surface habitable, un plafond annuel d'investissement de 2 logements et de 300 000€ étant également fixés.

Afin d'assurer la maîtrise des dépenses énergétiques, les logements devront respecter un niveau de performance énergétique minimum (RT 2012 ou BBC 2005).

Par ailleurs afin d'assurer la mixité d'occupation des logements, dans un même immeuble neuf comportant au moins 5 logements, au moins 20% des logements doivent être acquis sans pouvoir ouvrir droit à la réduction d'impôt. Si cette limite n'est pas respectée, la personne commercialisant les logements encourt une amende maximum de 18 000€ par logement.

L'octroi de l'aide est subordonné au respect de conditions relatives à la localisation du logement, aux ressources des locataires et aux loyers pratiqués.

- La localisation du logement

A compter du 1er juillet 2013, les investissements réalisés en zone B2 (territoire de l'ARC) ne seront éligibles que si la collectivité a fait l'objet d'un agrément délivré par le Préfet de Région après avis du comité régional de l'habitat.

Les indicateurs pris en compte sont les évolutions démographiques, l'équilibre actuel de l'offre et de la demande de logements, la tension du marché, la cohérence avec les orientations d'aménagement, et l'opportunité d'un développement de l'offre locative.

- les plafonds de ressources des locataires

Les ressources des locataires (revenu fiscal de référence) sont plafonnées en fonction de la zone dans laquelle est situé le logement ainsi que de la composition familiale du ménage locataire.

Les plafonds de ressources s'appliquant sur notre territoire dans le cadre du dispositif « DUFLOT » sont supérieurs à ceux correspondant aux PLS. A titre d'exemple, ils s'établissent comme suit par ménage :

.../...

- Une personne seule : 2
450€ net / mois,
- Deux personnes ne comportant aucune personne à charge : 3
277€ net / mois,
- Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge : 3
940 € net / mois,
- Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge : 4
750€ net / mois.

• les plafonds de loyers

Les plafonds de loyers sont fixés par Décret en fonction de la zone, un coefficient variant selon la surface du logement s'appliquant au plafond.

A titre d'exemple

- pour un T2 de 30 m² par un prix au m² de 10,31 €, soit un loyer mensuel, hors charge de 309 €,
- pour un T3 de 63 m² par un prix au m² de 8,59 €, soit un loyer mensuel, hors charge de 544 €,
- pour un T5 de 100 m² par un prix au m² de 7,65 €, soit un loyer mensuel, hors charge de 765 €.

Au regard de ces éléments, il est proposé de solliciter du Préfet de Région le maintien en zonage B2 au titre de la loi DUFLOT pour les 16 communes de l'ARC.

De plus, il est proposé, pour les parcelles cédées par l'ARC, qu'au maximum 40% des logements d'une opération bénéficient du dispositif DUFLOT afin de favoriser une plus grande mixité de population.

En cas de dépassement, des pénalités pourraient être fixées contractuellement.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par M. FOUBERT,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 14 mars 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 mars 2013,

Vu le Programme Local de l'Habitat adopté le 12 novembre 2009,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale adopté le 15 décembre 2012,

Considérant l'intérêt de développer une offre de logement locatif privé intermédiaire pour répondre aux besoins des ménages sur l'Agglomération de la Région de Compiègne,

Et après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'agrément de Monsieur le Préfet de Région pour les 16 communes de l'ARC situées en zone B2 afin que le dispositif DUFLOT continue de s'y appliquer au-delà du 30 juin 2013 ;

APPROUVE, pour les terrains cédés par l'ARC, le principe d'un quota maximum de logements d'une opération bénéficiant du dispositif DUFLOT. Ce quota est fixé à 40 %, et pourrait être ajusté par opération. En cas de dépassement, des pénalités pourraient être fixées contractuellement.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à tout document se rapportant à la présente délibération.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

HABITAT

39 - LA CROIX SAINT OUEN – CESSION A MADAME SOIRON

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

HABITAT

39 - LA CROIX SAINT OUEN – CESSION A MADAME SOIRON

L'ARC, a acquis lors de la campagne d'acquisition foncière pour le projet d'aménagement des Jardins, deux parcelles appartenant à Monsieur BOUCHEZ, et cadastrées section C 114 et 113 pour une superficie de 360 m², ainsi qu'une parcelle appartenant à Monsieur CARDON et cadastrée section C 2896 pour une superficie de 290m².

Madame SOIRON, propriétaire de la parcelle cadastrée AK 45 nous a demandé de pouvoir acquérir des bandes de parcelles complémentaires de part et d'autre de sa propriété, afin de faciliter l'accès par l'arrière à sa propriété.

Le plan d'aménagement de la ZAC des Jardins ayant été affiné, notamment le tracé des voies pénétrantes du futur quartier, il peut être répondu favorablement à Mme SOIRON.

L'ARC pourrait lui céder :

- pour partie les parcelles cadastrées section AK 372 (ancienne C 113) et AK 46 (ancienne C 114) pour une superficie de 360 m².
- La parcelle cadastrée section AK 44 (ancienne C 2896) pour une superficie de 290m².

La cession s'élèverait au total à la somme de 70.000€. Les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil d'agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur VALLEE,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 07 février 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 mars 2013,

Vu les Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de céder à Madame SOIRON-HANNIET des parcelles d'une superficie totale de 600 m² pour un montant total de 70.000 € nets vendeur.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

PRECISE, que la recette soit 70.000 €, sera inscrite au Budget Aménagement.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 4 a v r i l 2 0 1 3

ADMINISTRATION

40 - APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS À L'EMPLOI TITULAIRE

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

40 - APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS À L'EMPLOI TITULAIRE

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 a mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés. Dans ce cadre, les collectivités doivent recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif et établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire.

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant d'approuver ce programme en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Les agents pouvant bénéficier de ce dispositif sont les agents titulaires d'un CDD ou d'un CDI au sein des services de l'ARC, le 31 mars 2011.

7 agents sont concernés : 2 agents de catégorie C et 5 de catégorie A.

L'accès au grade relevant de l'échelle 3 de la catégorie C se fait par la voie du recrutement réservé sans concours.

L'accès au grade relevant de la catégorie A se fait par la sélection professionnelle qui repose sur la reconnaissance par la collectivité d'une correspondance entre les fonctions exercées par l'agent et le cadre d'emploi qu'il a sollicité. Un entretien est organisé devant une commission d'évaluation composée d'un élu, d'une personne qualifiée, président la commission, désignée par le Président du Centre de Gestion et d'un fonctionnaire de catégorie A de la collectivité.

Chaque agent concerné sera informé des conditions de titularisation et confirmera sa volonté ou non d'être intégré dans son grade en s'inscrivant à l'entretien d'évaluation.

La procédure de titularisation sera mise à en place dans le courant de l'année 2013.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 18 février 2013 ;

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

ADOpte le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Autorise Monsieur le Président prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

Rapport portant sur la situation des agents
et
programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
(Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012)

Article n° 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012

"Dans un délai de trois mois suivant la publication des décrets prévus à l'article 16, l'autorité territoriale présente au comité technique compétent un rapport sur la situation des agents remplissant les conditions définies aux articles 14 et 15 ainsi qu'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. Ce programme détermine notamment, en fonction des besoins de la collectivité territoriale ou de l'établissement public intéressé et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

Le programme pluriannuel peut mentionner également les prévisions sur quatre ans de transformation des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée conformément aux articles 21 et 41 de la présente loi.

La présentation du rapport et du programme donne lieu à un avis du comité technique dans les conditions fixées à l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée.

Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi est soumis à l'approbation de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, puis mis en œuvre par décisions de l'autorité territoriale."

Le présent dossier est présenté, pour avis, au Comité Technique Paritaire du *18/02/2013*

Fait à *Compiègne*, le *08/2/2013*.

Signature de l'Autorité territoriale





AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

I - DONNEES GENERALES DE LA COLLECTIVITE



AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

1. Informations générales

Nom de votre collectivité :	AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE
Type de collectivité :	Communauté d'agglomération
Type de CTP :	Comité Technique Paritaire Propre
Au 31 mars 2012 :	
Nombre d'agents titulaires et stagiaires	91
Nombre d'agents non-titulaires	16
Nombre d'agents sous contrats privés	9

2. Coordonnées de la personne en charge du dossier

Nom et prénom :	Marguerite ROSÉ
Courriel :	marquerite.rose@agglo-compiegne.fr
Téléphone :	03 44 40 76 06

saisissez votre numéro au kilomètre (sans espaces, sans points, sans tirets)
ex : 0492273434 ce qui affichera 04 92 27 34 34

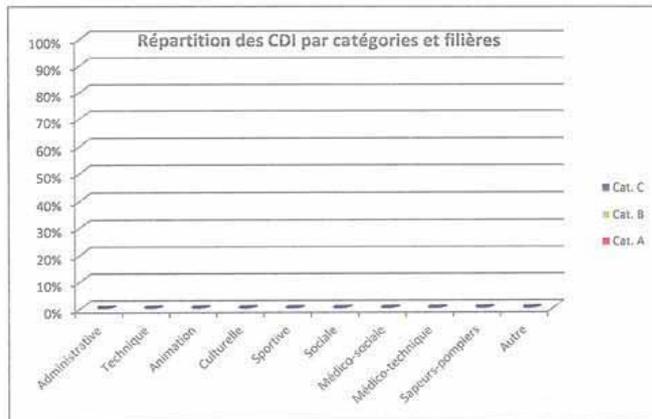
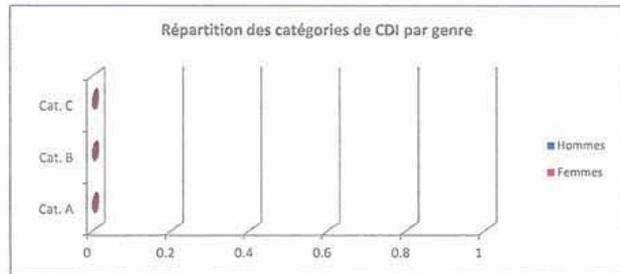
**II. RAPPORT SUR LA SITUATION DES AGENTS
REMPLISSANT LES CONDITIONS DEFINIES AUX ARTICLES 14 ET 15**

1. Rapport sur l'éligibilité des agents au dispositif de CDIsation

		Nombre de dossiers éligibles			Nombre de dossiers non éligibles		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Transformation de plein droit du contrat à durée déterminée (CDD) en contrat à durée indéterminée (CDI)	Cat. A	0	0	0	0	0	0
	Cat. B	0	0	0	0	0	0
	Cat. C	0	0	0	0	0	0

Répartition des dossiers éligibles à la CDIsation par filière et catégorie	Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	Description des fonctions des postes recensés
	Administrative	0	0	0	0	
	Technique	0	0	0	0	
	Animation	0	0	0	0	
	Culturelle	0	0	0	0	
	Sportive	0	0	0	0	
	Sociale	0	0	0	0	
	Médico-sociale	0	0	0	0	
	Médico-technique	0	0	0	0	
	Sapeurs-pompiers	0	0	0	0	
	Autre	0	0	0	0	

1. Rapport sur l'éligibilité des agents au dispositif de CDIisation (suite)



2. Rapport sur l'éligibilité des agents au dispositif de titularisation et titularisation ultérieure

		Nombre de dossiers éligibles			Nombre de dossiers non éligibles		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Titularisation	Cat. A	1	1	2	3	0	3
	Cat. B	0	0	0	0	0	0
	Cat. C	0	2	2	0	0	0
Titularisation ultérieure	Cat. A	3	0	3			
	Cat. B	0	0	0			
	Cat. C	0	0	0			

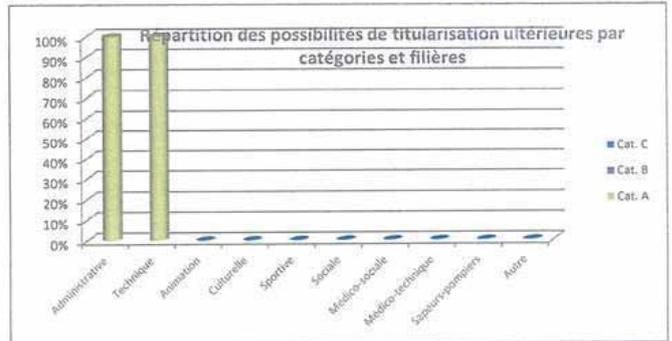
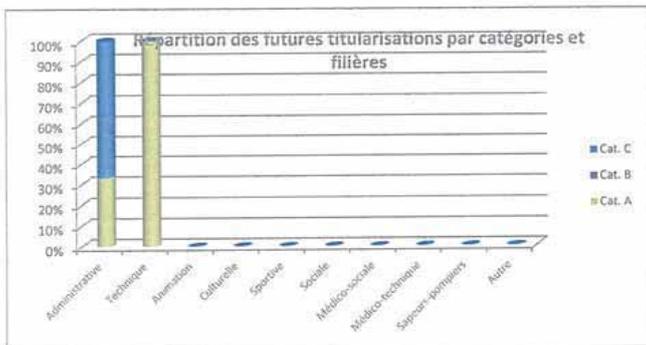
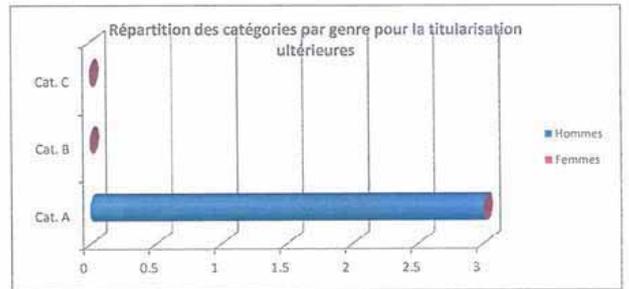
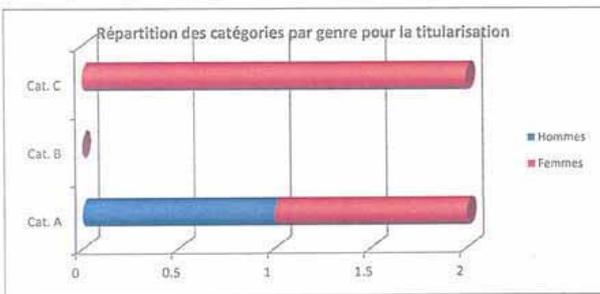
Répartition des dossiers éligibles au dispositif de titularisation par filière et catégorie	Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
	Administrative	1	0	2	3
	Technique	1	0	0	1
	Animation	0	0	0	0
	Culturelle	0	0	0	0
	Sportive	0	0	0	0
	Sociale	0	0	0	0
	Médico-sociale	0	0	0	0
	Médico-technique	0	0	0	0
	Sapeurs-pompiers	0	0	0	0
	Autre	0	0	0	0

2. Rapport sur l'éligibilité des agents au dispositif de titularisation et titularisation ultérieure (suite)

Répartition des dossiers éligibles ultérieurement au dispositif de titularisation par filière et catégorie	Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
	Administrative	2	0	0	2
	Technique	1	0	0	1
	Animation	0	0	0	0
	Culturelle	0	0	0	0
	Sportive	0	0	0	0
	Sociale	0	0	0	0
	Médico-sociale	0	0	0	0
	Médico-technique	0	0	0	0
	Sapeurs-pompiers	0	0	0	0
	Autre	0	0	0	0

*Le présente partie, relative à la situation des agents remplissant les conditions définies aux articles 14 et 15 de la loi du 12 mars 2012, est complétée par l'état de l'ancienneté acquise individuellement (dossier par dossier) et se trouve en annexe du présent rapport (à partir de la page 16).
Elle est à compléter partiellement et garantit l'anonymat de présentation de votre dossier.*

2. Rapport sur l'éligibilité des agents au dispositif de titularisation et titularisation ultérieure (suite)





AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

III. PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

1 - Définition des besoins de la collectivité

a. En matière de recrutement direct

Perenniser les postes d'assistantes du Parc Technologique des Rives de l'Oise.

2 - Objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences

a. En matière de recrutement direct
2 catégorie C en 2013

b. En matière de sélection professionnelle
5 cadres A en 2013 afin de conforter leur postes de travail compte tenu des missions et responsabilités qui leurs sont confiées.

3 - Données du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (PPAET)
a. Accès au dispositif de sélection professionnelle

	Effectif éligible (RSA)	Effectif éligible d'un grade équivalent	Nb d'éligibles au RSA ultérieur	A renseigner en fonction des besoins de recrutement de votre structure et des objectifs de G.P.E.E.C.					Convention CDG
				Besoins de la collectivité en 2012	Besoins de la collectivité en 2013	Besoins de la collectivité en 2014	Besoins de la collectivité en 2015	Besoins de la collectivité en 2016 (jusqu'au 12/03)	
ATTACHE	2		2		4				
REDACTEUR PPAL DE 2ème CL	0		0						
REDACTEUR	0		0						
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ère CL	0		0						
ANIMATEUR PPAL DE 2ème CL	0		0						
ANIMATEUR	0		0						
ADJOINT D'ANIMATION DE 1ère CL	0		0						
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	0		0						
BIBLIOTHECAIRE	0		0						
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0		0						
ASSISTANT DE CONSERV. DU PAT ET DES BIB.	0		0						
ASSISTANT DE CONSERV. DU PAT ET DES BIB. PPAL DE 2ème CL	0		0						
ASS. D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 2ème CL	0		0						
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0		0						
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ère CL	0		0						
CADRE TERRITORIAL DE SANTE	0		0						
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	0		0						
PSYCHOLOGUE DE CLASSE NORMALE	0		0						
PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE	0		0						
PUERICULTRICE CADRE DE SANTE	0		0						
SAGE-FEMME DE CLASSE NORMALE	0		0						
ASSISTANT MEDICO-TECHNIQUE DE CLASSE NORMALE	0		0						
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	0		0						
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	0		0						
INFIRMIER DE CLASSE NORMALE	0		0						

3 - Données du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (PPAET)
a. Accès au dispositif de sélection professionnelle (suite)

	Effectif éligible (RSA)	Effectif éligible d'un grade équivalent	Nb d'éligibles au RSA ultérieur	A renseigner en fonction des besoins de votre structure et des objectifs de G.P.E.E.C.					Convention CDG
				Besoins de la collectivité en 2012	Besoins de la collectivité en 2013	Besoins de la collectivité en 2014	Besoins de la collectivité en 2015	Besoins de la collectivité en 2016 (jusqu'au 12/03)	
MONITEUR-EDUCATEUR	0		0						
REEDUCATEUR DE CLASSE NORMALE	0		0						
AGENT SOCIAL DE 1ère CL	0		0						
ATSEM DE 1ère CL	0		0						
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ère CLASSE	0		0						
AUXILIAIRE DE SOINS DE 1ère CL	0		0						
CONSEILLER APS	0		0						
EDUCATEUR APS PPAL DE 2ème CL	0		0						
EDUCATEUR APS	0		0						
OPERATEUR DES APS	0		0						
INGENIEUR	0		1		1				
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème CL	0		0						
TECHNICIEN	0		0						
AGENT DE MAÎTRISE	0		0						
ADJOINT TECHNIQUE DE 1ère CL	0		0						
ADJOINT TECHNIQUE 1ère CL DES ETS D'ENSEIGNEMENT	0		0						
SAPEUR DE 1ERE CLASSE	0		0						
SERGENT	0		0						
INFIRMIER SAPEUR POMPIER	0		0						
LIEUTENANT DE 2ème CL	0		0						
LIEUTENANT DE 1ère CL	0		0						
INFIRMIER D'ENCADREMENT	0		0						
CAPITAINE	0		0						
AUTRE	0	0							

3 - Données du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (PPAET)

b. Accès aux recrutements réservés des catégories C sans concours

	Effectif éligible (RSA)	Effectif éligible d'un grade équivalent	Nb d'éligibles au RSA ultérieur	A renseigner en fonction des besoins de recrutement de votre structure et des objectifs de G.P.E.E.C.				
				Besoins de la collectivité en 2012	Besoins de la collectivité en 2013	Besoins de la collectivité en 2014	Besoins de la collectivité en 2015	Besoins de la collectivité en 2016 (jusqu'au 12/03)
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2ème CL	2		0		2			
ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CL	0		0					
ADJOINT D'ANIMATION DE 2ème CL	0		0					
AGENT SOCIAL DE 2ème CL	0		0					
ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CL DES ETS D'ENSEIGNEMENT	0		0					
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2ème CL	0		0					



AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

ANNEXE

Etat de l'ancienneté individuelle acquise des agents remplissant les conditions des articles 14 et 15

Pour actualiser le contenu du tableau, aller sur le filtre de la colonne "N° réf. du dossier" (cellule "A234") puis cliquer sur "OK" (ni décocher ni cocher d'autres cellules)

N° réf. du dossier	Fonctions des agents référencés	Admissibilité titularisation	Admissibilité titularisation ultérieure	Ancienneté acquise au 31/03/2011	Ancienneté acquise à la date d'édition du rapport
1	Directeur de l'Economie	Non éligible	Éligibilité ultérieure	2 an(s) 1 mois 0 jour(s)	3 an(s) 11 mois 6 jour(s)
2	Responsable service transports	Non éligible	Éligibilité ultérieure	3 an(s) 1 mois 0 jour(s)	4 an(s) 11 mois 6 jour(s)
3	Chargé de communication	Non éligible	Éligibilité ultérieure	3 an(s) 10 mois 0 jour(s)	5 an(s) 8 mois 6 jour(s)
4	Directrice Office de Tourisme	Éligible		12 ans 1 mois	13 ans
5	Assistante Parc Techno	Éligible		3 ans	3 ans
6	Assitante Parc Techno	Éligible		3 ans	3 ans
7	Chef de projets DSI	Éligible		11 ans 3 mois	13 ans 2 mois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 4 avril 2013

ADMINISTRATION

41 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le quatre avril deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Stéphane COVILLE, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Marie-Christine LEGROS par Rémi LEMAISTRE, Jacqueline FERRADINI à Eric SELTZER, Christine MULLER à Rachida EL AMRANI

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Patrick LESNE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRASNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION

41 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

1) AVANCEMENT DE GRADE

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en 18 février 2013,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 21 février 2013 déterminant le taux de promotion pour les avancements de grade,

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Oise (catégorie C) qui se réunit le 02 avril 2013, plusieurs agents de catégorie C de l'ARC peuvent bénéficier d'un avancement de grade pour l'année 2013, à savoir :

Grade actuel	Proposition de grade d'avancement	Date d'effet
Adjoint technique de 1° classe	Adjoint technique principal de 2° classe	01/01/2013
Adjoint technique de 1° classe	Adjoint technique principal de 2° classe	01/11/2013
Adjoint administratif de 1° classe	Adjoint administratif principal de 2° classe	01/01/2013
Adjoint administratif de 1° classe	Adjoint administratif principal de 2° classe	01/03/2013
Adjoint administratif de 1° classe	Adjoint administratif principal de 2° classe	01/05/2013

Il est proposé de transformer ces postes comme défini ci-dessus en supprimant les anciens postes et en créant les nouveaux postes suite à l'avancement de grade.

2) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2° CLASSE

La mutualisation du service « droit des sols » apporte une aide très appréciée par les communes membres et les tâches du service s'en trouvent accrues. Dans ces conditions il convient de renforcer le service par la création d'un poste supplémentaire.

Par conséquent, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 08 avril 2013.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Oise (catégorie C) du 2 avril 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE :

- la transformation des postes comme défini ci-dessus en supprimant les anciens postes et en créant les nouveaux postes suite à l'avancement de grade.
- la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 08 avril 2013, au sein du service « droits des sols »
- Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer l'ensemble des documents.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe
Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

TABLEAU DES EFFECTIFS

FILIERE ADMINISTRATIVE		EFFECTIF		DONT
GRADE	BUDGET	POURVU		
A Administrateur hors classe	1	1		1 CDD 1015/821 IM
A Administrateur territorial détaché sur emploi DGA	1	1		
A Administrateur territorial	1	1		
A Directeur Territorial	1	1		1 CDD IB 985/798 IM
A Attaché Principal	4	4		1 CDD IB 966/783 IM 1 CDD IB 821/673 IM 1 CDD IB 864/706 IM
A Attaché	9	9		1 CDD IB 542/461 IM 1 CDD IB 466/408 IM 1 CDD IB 759/626 IM 1 CDD IB 379/349 IM
A Chargé de mission Tourisme	1	1		1 CDI IB 758/625 IM
B Rédacteur principal de 1ère classe	2	1		
B Rédacteur Principal de 2ème classe	4	4		
B Rédacteur	5	5		
C Adjoint administratif principal de 1° classe	2	2		
C Adjoint administratif principal de 2° classe	8	8		
C Adjoint administratif de 1° classe	10	10		
C Adjoint administratif de 2° classe	18	18		
C Assistantes	2	2		2 CDI IB 318/305 IM et IB 322/308 IM
C Assistants/Conseillers en séjour	4	4		4 CDI dont IB : 427-424-424-418

FILIERE TECHNIQUE		EFFECTIF		
GRADE	BUDGET	POURVU		
A Ingénieur en chef de classe exceptionnelle détaché sur emploi fonctionnel	2	2		
A Ingénieur en chef de classe normale détaché sur emploi fonctionnel	1	1		
A Ingénieur en chef de classe normale	1	1		
A Ingénieur principal	3	3		1 CDI IB 966/783 IM
A Ingénieur	6	5		1 CDD IB 621/521 IM
B Technicien principal de 1ère classe	2	2		
B Technicien principal de 2ème classe	3	3		
C Agent de maîtrise principal	4	4		
C Agent de maîtrise	1	1		
C Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2		
C Adjoint technique de 1° classe	1	1		
C Adjoint technique de 2° classe	7	7		

FILIERE ANIMATION		EFFECTIF	
GRADE	BUDGET	POURVU	
C Adjoint d'animation de 2° classe	5	5	

FILIERE POLICE		EFFECTIF	
GRADE	BUDGET	POURVU	
C Chef de police municipale	1	1	
C Brigadier Chef principal	1	1	
C Brigadier	1	1	

TOTAL	114	112
--------------	------------	------------

CONTRATS DE DROIT PRIVE	EFFECTIF		
	BUDGET	POURVU	
surveillants 6ème RHC	4	4	CAE
Apprentis	3	3	

TOTAL	7	7
--------------	----------	----------

TOTAL GENERAL	121	119
----------------------	------------	------------

avr-13

CUMULS D'ACTIVITES

GRADIS OU EMPLOIS	EFFECTIF		OBSERVATIONS ET REMUNERATIONS
	BUDGET	POURVU	
A Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	1	7,17h hebdo - IB 1015/821 IM
A Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	1	8,66 h hebdo -- IB 830/680 IM
B Technicien Supérieur Territorial	1	1	6,13 h hebdo -- IB 336/318 IM
C Adjoint technique de 2° classe	1	1	4,95 h hebdo -- IB 321/314 IM
B Rédacteur chef	1	1	8,18 h hebdo -- IB 518/445 IM
C Adjoint administratif de 1° classe	1	1	6,73 h hebdo -- IB 297/309 IM
C Adjoint administratif de 2° classe	1	1	6,73 h hebdo -- IB 297/309 IM
TOTAL	7	7	